



LES MOUTIERS

Été 2017

en Retz

La Mer
à la campagne

DOSSIER

Sel et Salines
Richesse des Moutiers en Retz



www.mairie-lesmoutiersenretz.fr



Les Jardins de
L'Abbaye



LES
MOUTIERS-
EN-RETZ • NANTES

- Aménagement de jardins
- Entretien d'espaces verts
- Terrasses
- Clôtures
- Portails
- Circulations
- Maçonnerie décorative
- Arrosage

PISCINES
Magiline



PISCINES PAR PASSION

Les Jardins de l'Abbaye

02 40 64 73 56

www.magiline.com

BR TAXI

À
VOTRE
SERVICE

LES MOUTIERS EN RETZ

TOUTES DISTANCES
TRANSPORT MÉDICAUX
CONVENTIONNÉS
GARE AÉROPORT

Tél. 02 40 64 72 28
Port. 06 80 73 98 35

BOURMAUD ROGER
13 avenue Jeannette - 44210 PORNIC

Richard Charrier

OSTÉOPATHE

PRATICIEN DE LA RECONNEXION

Consultation du lundi au samedi sur RDV en cabinet ou à domicile

Pour le bébé, l'adulte, le sportif, la femme enceinte

Domaine du Collet - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

33, rue Maurice Daniel - 44230 SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE

Tél. 02 40 80 95 77 • 06 63 37 80 39

richard.charrier@orange.fr

latitude

COIFFURE

www.coiffure-latitude.com

Les Moutiers - Place de l'église Madame - 02 40 64 66 96

La Bernerie - 3 rue Jean Duplessis - 02 40 82 71 03

Le Clion - 13 place de l'église - 02 40 64 61 31

le Hameau
du Littoral

PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS
Route du Bois des Tréans
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Parcelle +
Résidence de loisirs
à partir de 65 000 €

Devenez propriétaire
aux Moutiers en Retz, à 1,5 km de la plage
OUVERT
À L'ANNÉE !



les
Chalets
de
l'Océan
RÉSIDENCES MOBILES DE PLEIN AIR

COMMERCIALISATION - EXPO VENTE :

Les Chalets de l'Océan - PORNIC

Tél. 02 40 27 65 83 / 06 74 00 55 54

www.propretairesurlacote.com

Boucherie - Charcuterie - Traiteur



FURET Père & Fils

Laurent et Jonathan

Charcuterie à l'ancienne,
Boudins, Andouillettes,
Rillettes, Rillons...

5 place de l'Église Madame
44760 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 31**

POISSONNERIE DE LA BAIE

Spécialiste des
produits côtiers

Arrivage de la criée
Du Croisic et de Noirmontier



Présent sur les marchés
La Bernerie : Mardi - Vendredi
Pornic : Jeudi - Dimanche
La Birochère : Mercredi - Samedi

8 Place de l'Église - 44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ

Tél. 02 40 64 69 46



éditorial

Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

La température estivale du week-end de l'Ascension nous a rapidement projetés vers l'été. Les concerts et animations qui caractérisent cette période se profilent pour le plus grand bonheur des uns et la nostalgie des saisons moins bruyantes pour les autres. Notre commune vit au rythme de cette alternance caractéristique des stations balnéaires. Comme chaque année, la commune, les associations, les commerçants, les bénévoles, les professionnels du tourisme se mobilisent pour offrir le cadre attendu par tous ceux qui apprécient de vivre ou de passer leurs vacances aux Moutiers en Retz.

Concernant les aménagements, le mini-golf, l'espace pétanque, les sentiers de randonnées ont été nettoyés. Le cheminement piétonnier du parking vers la chapelle de Prigny, associé à un plateau de ralentissement, sera prochainement réalisé venant compléter la sécurisation déjà améliorée par la pose du miroir au carrefour de la route de La Fradouillère. La Place

de l'Église Madame va voir l'établissement d'une zone rencontre limitant la vitesse de tous les véhicules à 20 km à l'heure. La circulation des voitures devra y prendre en compte la priorité donnée à la déambulation des piétons.

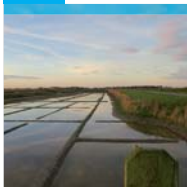
Les animations sportives communales et associatives, celles développées par le club nautique, le club de tennis, les cours de natation ou les concours de pétanque, les promenades proposées par le Centre hippique de la mer, la course à pied, qui, cette année, reliera Pornic aux Moutiers en Retz en passant par la Bernerie, offrent une palette variée, adaptée à tous les âges et à tous les goûts.

Les animations culturelles qui bénéficient d'un patrimoine remarquable et de passionnés qui aiment à le faire découvrir, sont de plus en plus nombreuses : découverte de la nature, de la faune et de la flore des marais et des dunes, promenades historiques au Collet, dans les salines, auxquelles le dossier de ce bulletin est consa-

cré, et dans nos rues, balades gourmandes à la découverte des saveurs et de métiers traditionnels : saliculture, ostréiculture, viticulture, concerts des *Mercredis de Prigny*, événements culturels proposés par la bibliothèque, expositions d'artistes.

L'été voit aussi la place de l'Église régulièrement transformée en salle de concerts de plein air, ceux-ci agrémentés ou non par des repas associatifs, en vide-greniers et marchés gourmands. La surveillance sera assurée par notre agent de surveillance de la voie publique (ASVP) jusqu'à l'heure de fin des concerts. Les enfants retrouveront le manège, les glaces et le trampoline. Dès l'année prochaine j'ai l'engagement que la caravane d'habitation sera remplacée par une simple caisse gardiennage ce qui impactera moins négativement l'espace tout en permettant la surveillance des installations par leur propriétaire. Comme l'an dernier, les forains qui s'implantent ponctuellement autour du 14 juillet et du 15 août

p°3



Le Dossier
Sel et Salines
Richesse des
Moutiers en Retz

p°7



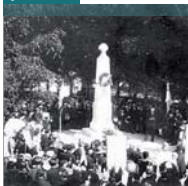
**L'Action
Municipale**

p°18



**la Vie
Associative**

p°24



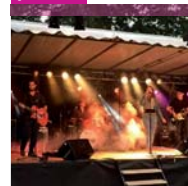
**Les Moutiers
d'Hier à
Aujourd'hui**

p°29



**Les
Informations
Pratiques**

p°36



Agenda



seront présents et libèreront l'espace pour les marchés.

Maintenir l'équilibre entre les divers types d'animations et festivités, en choisir le rythme et la durée, est un exercice difficile. Nous lancerons donc une enquête de satisfaction tant auprès des habitants que des estivants pour affiner les choix des années à venir.

L'équilibre est aussi à parfaire à la pointe du Collet afin que les activités portuaires, les activités économiques et les promeneurs puissent bénéficier des aménagements réalisés l'an dernier. Les services du Conseil Départemental se sont engagés à ouvrir une extension temporaire du parking aménagé sur un mode préservant le cadre naturel mais permettant un élargissement des possibilités de stationnement pendant l'été tandis que des stationnements réservés aux usagers du port sont clairement identifiés.

Les indications relatives au sens de circulations, aux vitesses, aux places de stationnement pour livraisons comme le fléchage des parkings et des accès restaurants ont été revues pour améliorer la sécurité générale et l'accessibilité. Il en est de même pour l'espace de circulation piétonnier sur les trottoirs afin que le cheminement soit aisé. Enfin, concernant les vélos, l'interdiction le long de la mer est maintenue en raison de la haute fréquentation de la promenade

par les enfants.

La saison ne sera pas perturbée par les travaux de protection des inondations qui commenceront en septembre. L'enquête publique s'est achevée et je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué par leurs remarques et interrogations à enrichir cette étape dont les conclusions sont rendues publiques. Je souhaite aussi remercier à nouveau le comité consultatif littoral pour le travail très important réalisé en amont et les services de la communauté d'agglomération pour leur professionnalisme. Sans leur appui constant et sans les conséquences budgétaires favorables liées au transfert de compétences de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à la communauté d'agglomération, nous n'aurions pu faire avancer ce chantier. Avec le tourisme et la GEMAPI, ce sont aussi les zones d'activité économique qui bénéficient de la dynamique communautaire avec d'ores et déjà une accélération des projets d'implantation d'entreprises sur notre territoire.

Le début de la saison estivale marque aussi la fin de l'année scolaire et la préparation de la suivante. Les informations nationales relatives aux temps d'activités périscolaires sont assez floues. Aussi je tiens à rassurer les parents sur le fait qu'à la rentrée 2017, nous

maintiendrons l'organisation actuelle dans ses grandes lignes et la gratuité des activités. En fonction de l'évolution des subventions, nous analyserons comment répondre au mieux aux attentes des enfants et des parents dans les années suivantes. Pour cette année, l'aménagement d'un espace permettant aux enfants de créer un petit potager constitue l'une des nouveautés. Cette activité bénéficie des compétences et de l'appui bénévole de Monsieur Trouillard que je tiens à remercier.

La commune a, par ailleurs, mis à disposition de l'association *Jardins Collectifs des Moutiers* un petit terrain qui lui permettra de développer son projet de potager participatif. Ainsi s'élargit encore le périmètre des actions associatives. Je tiens à féliciter toutes les associations pour leur vitalité, des plus petites aux plus importantes, qui tel le Sourire Monastérien dépasse la centaine d'adhérents.

A vous toutes et à vous tous, chères Monastériennes et Monastériens, chers estivants, je souhaite un très bel été de détente et de plaisirs partagés, un été respectueux des personnes et des biens, un été fructueux pour tous ceux dont l'activité dépend du tourisme et pour lesquels la période est celle d'un travail intensif.

Pascale Briand, Maire



Sel et salines Richesse des Moutiers en Retz



Fil rouge de notre histoire locale, le sel fait aussi partie de la réalité culturelle, associative et économique des Moutiers en Retz. Présent sur nos marchés, chez nos commerçants soucieux de soutenir les productions locales, il figure aussi en bonne place sur les cartes de nos restaurants qui en célèbrent le goût.

Ce premier dossier met en perspective l'histoire salicole de la baie de Bourgneuf qui aboutit à la renaissance du marais des Moutiers au XXI^e siècle. Les recherches menées ici sur la technologie des fours à sel montrent que la problématique de la production salicole est aussi porteuse de réflexions scientifiques.

Bonne lecture

Sel et salines de la Baie¹

Popularisée auprès du grand public par Émile Boutin, enfant de notre commune, la question du sel et de sa production, qu'elle soit ignifère ou solaire, est une donnée primordiale de l'histoire de notre région, et un thème majeur d'études historiques.

Ancienneté de l'exploitation du sel

La présence d'une industrie pré-historique du sel est attestée sur les côtes du Pays de Retz à la fin de l'âge du Bronze. La technique d'obtention du sel peut être résumée ainsi : 1/ ramassage et séchage, pendant l'été, de sable ou de boues marines 2/ élaboration de saumure en versant de l'eau de mer sur ces matériaux 3/ cuisson lente de cette préparation contenue dans des augets. La cuisson s'effectuait dans des fours, les plus élaborés (fours à grille) pouvaient produire 50kg de sel à partir de 300 litres d'eau concentrée à 200 grammes de sel par litre.

Dans les premiers siècles de notre ère, les salines solaires issues de la technologie romaine, supplantent progressivement les salines ignifères protohistoriques. Les aménagements humains accompagnent le retrait progressif de la mer qui libère dans la Baie un espace qui reste soumis au jeu des marées. L'apport énergétique inépuisable de la mer, du soleil et du vent assure aux marais salants leur pérennité durant deux millénaires. Le moindre coût de ce type de production en fait le succès, malgré l'assujettissement à un climat océanique capricieux.

Le milieu et les techniques

Façonnées dans les estrans argileux, les salines de la façade ouest de la France, aux dimensions modestes, se caractérisent par plusieurs points communs parmi lesquels trois types de bassins : réservoirs, surfaces de concentration et cristallisoirs appelés dans

la Baie «aires saunantes» (de 30 à 35m²) puis, sous l'influence guérandaise, œillets (de 50 à 70m²). L'eau y circule par gravitation et la récolte du sel s'effectue en milieu humide par des moyens essentiellement manuels. L'essentiel des techniques semble être en place dans la Baie dès le moyen-âge, sans qu'il soit possible de dire si leur élaboration est due à l'apport initial romain (indémontrable à ce jour), aux connaissances techniques des moines présents dans les abbayes et prieurés possesseurs de salines, ou au savoir-faire des sauniers.

La production et le commerce

Dans une de leurs plus grandes phases d'extension (vers 1340), les salines de la Baie contiennent 350 000 aires, formant ainsi une véritable « usine à sel ». Au XVIII^e siècle, alors que le déclin est amorcé, 191 000 aires sont encore identifiables pour une

¹ Texte issu de la présentation figurant sur le site Internet de la Société des historiens du pays de Retz.



production annuelle moyenne de 12 000 charges (40 000 tonnes). La production est écoulee pour une part vers le marché intérieur par la route fluviale Tenu, Falleron, Loire mais à partir du XIV^e siècle, ce marché n'est plus libre et subit le monopole royal de la Gabelle. La commercialisation s'effectue, pour une autre part, vers le marché étranger par l'intermédiaire du trafic maritime, cette filière est beaucoup plus importante. Aux Irlandais et Bretons du haut moyen-âge, succèdent les Anglais et les Flamands, puis les marchands Allemands de la ligue Hanseatique qui font connaître, en raison de leur industrie harenguière, un nouvel âge d'or à la Baie au XVI^e siècle. Le « baiensalz » désigne alors une qualité de sel produite sur l'ensemble de la côte ouest du royaume.

Le déclin et l'avenir

La Baie va subir dans la seconde moitié du XVI^e siècle une série de tempêtes culminant à l'hiver 1598 par un terrible vimer ou le marais est tout entier submergé, les tas de sel balayés et la production perdue. Mais c'est à l'envasement progressif des chenaux et des ports d'embarquement que la Baie doit le déclin qui s'amorce au XVII^e siècle. Le XVIII^e voit la suppression de nombreuses aires pour augmenter les surfaces d'échauffement, puis l'introduction de la technologie guérandaise des œillets. Rien n'y fait et en 1833, la Baie de Bourgneuf ne représente plus avec ses 5000 tonnes annuelles, que 10% de la production du département. Une politique fiscale favorable aux salines du midi va porter au XIX^e siècle, le coup fatal aux marais salants de la Baie. Ils vont

progressivement disparaître au milieu du XX^e siècle. Les sauniers de Noirmoutier, à l'instar des paludiers de Guérande, maintiennent cependant vivante la tradition salicole. Après Bouin et Beauvoir, le Pays de Retz avec Bourgneuf et les Moutiers (3 salines) renoue à l'aube du troisième millénaire avec son histoire. L'industrie salicole ne retrouvera pas sa splendeur d'antan causée par une demande exceptionnelle, mais elle peut, au travers d'une réelle activité économique créatrice d'emplois, en s'appuyant sur un tourisme culturel de qualité, contribuer à l'attrait du pays de Retz et de toute la Baie.

Patrice Pipaud

Pour en savoir plus :

Emile BOUTIN : *La Baie de Bretagne et sa contrebande* Ed. Siloë 1993, 296p.

Julien BRIAND : *Un exemple d'exploitation de salines : les possessions des Blanchet dans la Baie de Bourgneuf à la fin du Moyen Age*, Université de Nantes, Mémoire de maîtrise d'histoire médiévale 1998, 115p. (Cette étude a fait l'objet d'une présentation dans un numéro spécial de la revue *La Gazette* de l'association P2MB : N°3 automne 2011).

L'exploitation de salines à la fin du Moyen-âge : les possessions des Blanchet dans la baie de Bourgneuf. Actes du colloque Le sel de la baie, PU Rennes 2006.

Félix GUILLOUX : *Histoire de la conquête du Marais Breton-Vendéen et du Port de Bourgneuf 1923* 141p.

Jean-Luc SARRAZIN : *Les ports de la Baie à la fin du Moyen Age : évolution des rivages et problèmes d'accès. Ports et littoraux de l'Europe atlantique* PU Rennes 2007 p.33-54.

Le paysage salicole des marais de la Baie à la fin du Moyen Age. Bulletin de la Société des HPR 2007 p 17-26.

La saliculture de la Baie à la fin du Moyen-âge, traditions et modernité. Revue de la Société d'histoire et archéologie de Bretagne, 2014.

Michel TESSIER : *Les occupations humaines successives de la zone côtière du Pays de Retz*, Tours Faculté des Sciences de l'homme 1980, Thèse

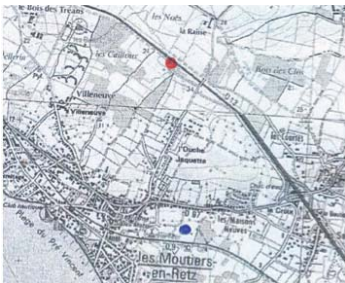


Les fours à sel gaulois des Moutiers

Notre marais Breton a été le principal exportateur de sel vers toute l'Europe du nord au moyen-âge grâce à ses innombrables marais salants. Selon la tradition, la technique du marais salant a été apportée sur nos côtes par les Romains.

Mais nos ancêtres celtes savaient déjà extraire le sel de la mer bien avant les marais salants : dès 700 avant JC, ils fabriquaient du sel en chauffant de l'eau de mer jusqu'à cristallisation du sel. Au début, les fours à sel sont primitifs (fours à

pilliers, il y a 2700 ans) mais au cours des siècles, la technologie s'est perfectionnée avec les fours à ponts (il y a 2300-2400ans) jusqu'à atteindre la technologie performante des fours à grille et à augets il y a environ 2000 ans.



Aux Moutiers, les archéologues ont trouvé 2 fours à sel à grilles et à augets fins :

	Four des Noës <i>(en rouge sur la carte)</i>	Four de Pré de La Layette <i>(en bleu sur la carte)</i>
Localisation	Sur la route bleue, en haut du coteau	Dans l'ancien camping municipal, en bas du coteau
Découverte	En 1992, au moment de l'élargissement à 4 voies de la route bleue	En 1982, à la création du camping
Datation	-90 (-120 à -60) par la méthode Dressel (fragment d'amphore romaine) (90 ans avant JC)	+130 (+94 à +164) par la méthode Carbone 14 (130 ans après JC)
Epoque	1 ^{er} siècle avant notre ère Epoque gauloise (avant la conquête romaine)	1 ^{er} -2 ^{ème} siècles après JC Epoque gallo-romaine

Méthode d'identification et fonctionnement des fours à sel

On ne trouve ces fours qu'à proximité de la mer.

Ils n'ont pas de plafond comme les fours à céramique car il n'était pas nécessaire de monter à très haute température ; il suffisait de monter au-dessus de 100°C pour assurer la vaporisation de l'eau. De plus il fallait pouvoir accéder à la grille porteuse pour faire un appoint de saumure dans les augets.

On imagine l'organisation nécessaire pour produire du sel : Dans un premier temps, il fallait construire et cuire l'argile des voutains et grilles sur place en chauffant à 800°C-1000°C, de façon permanente, peut être pendant une journée ou deux. Ensuite, il fallait modeler et cuire les augets de façon standardisée, probablement dans un four à céramique spécifique fermé où on atteignait aussi 800 à 1000°C.

Enfin il faut faire évaporer l'eau de mer, en la chauffant dans les augets à plus de 100°C et en faisant une dizaine d'appoints pour pouvoir réaliser de petits blocs de sel.

On peut penser que la saison de production pouvait s'étendre sur 6 mois, si le four était mis sous abri. On imagine les très grandes quantités d'herbes et roseaux du marais et de bois nécessaires à la cuisson des céramiques et à la chauffe de l'eau de mer. Très probablement, l'exploitation de ces fours à sel a dû participer à la déforestation de notre côte il y a 2000 ans.

Ces fours à sel nous font prendre conscience de l'importance du sel à l'époque gauloise : c'était le seul moyen disponible pour conserver viandes et poissons.

L'Association Patrimoine a reconstitué sur la saline Tenue de Mareil

des fours à sel à pilliers, à ponts et à grilles ainsi que le four à céramique des Jaunais. L'association effectue des visites au cours de la saison d'été les mardis, mercredis et jeudis à 18 heures et toute l'année sur rendez-vous, notamment pour les groupes scolaires.

Jean Pierre Rivron et Christian Bonnel
Association P2MB



Les fours à sel de la côte des Moutiers, il y a 2000 ans, selon le panorama confié à P2MB par le Musée Dobrée

Le retour à la vie de la saline

« Tenue de Mareil » (2001-2002)



La restauration d'un marais sa-
lant est l'idée fondatrice de l'asso-
ciation Patrimoine marche de Bre-
tagne marais breton (P2MB). Faire
revivre une saline, l'évidence vient
à l'esprit de chacun des créa-
teurs de Patrimoine, Yves Blineau,



Christophe Grellier et moi-même.
Mais la recherche d'une saline fut
longue... En même temps, l'Asso-
ciation se renforce, avec Mme
Colette Terrier, Solange puis Fran-
çois Adam, Jean-Yves Mindren et
Bernard Bourgeois. L'équipe peut
se mettre au travail.

Nous contactons Michel Gallois, ex-
ploitant à Noirmoutier, qui relève la
proposition. Il nous présente Guil-
laume Rocand qui a parfaitement
réalisé sa saline à Beauvoir-sur-
Mer dans le Marais breton vendéen
par des moyens mécaniques. Le
choix est fait d'une saline dont les
fonds ont été respectés et l'argile
en bon état. L'expertise menée
conclut à la possibilité de resta-
uration. Le projet est soutenu par
la Mairie des Moutiers, le Conseil
Général et la Caisse d'Épargne de
Loire Atlantique.

La restauration commence par
l'extraction mécanique des vases
en dépôt, le contrôle des niveaux
est effectué par laser. La couche
de vase représente environ 60 cm,
soit autant que d'années d'aban-
don, y compris dans ses branches
(long circuit d'évaporation). Le
chantier s'est arrêté le temps d'un
cycle de marée du fait de la pré-
sence d'un volume de sable impor-
tant. Le constat de l'absence de
remontée d'eau douce ou salée
montre que la présence de ce sable
est naturelle car les « branches »
sont dans l'axe du village des
Sables et de La Pointe aux sables
en fond de Baie au port du Collet.

Le travail reprend, les réunions
techniques se succèdent... Gué-
rande nous conseille et Michel
nous calme par sa sérénité et ses
connaissances, Guillaume par son
travail efficace. Les habitants de la
commune, du pays de Retz et en-
fin les promeneurs, viennent voir
les travaux. Le travail mécanique
est coordonné par le saunier, les
pelles ont préparé le circuit et les
levées d'argile formant les ponts,
les vettes¹ et les œillets. Le sau-
nier réalise un lourd et long travail
de façonnage, mettant les vases
et l'argile en réserve à proximité.
Guillaume a besoin d'aide, la soli-
darité joue à plein, c'est la tradi-
tion, les travaux se doivent d'aller
vite tout en gérant les niveaux et
l'humidité nécessaire.

La restauration touche à sa fin,
Guillaume et Michel ont réussi
comme prévu. Grand merci à eux,
la perfection n'a pas de limite ;
Emmanuel et Nathalie prendront
la relève comme paludiers.

Merci à tous, pour vos encou-
ragements, aux professionnels
pour la mémoire de ce travail et
à ceux qui par des moyens tech-
niques d'aujourd'hui font revivre
l'histoire d'hier et préparent celle
de demain. Merci à J-P Rivron et
Christian Bonnel pour la réalisa-
tion des répliques des fours à sel
gaulois qui ont complété l'histoire
du sel que nous sommes fiers, au-
jourd'hui de vous raconter.

Gérard de Cayeux Président de l'Association P2MB

NOTA : le Département est propriétaire de la Tenue de Mareil en tant qu'Espace Naturel Sensible (ENS) depuis le 14 mai 2009.

¹ Vettes : levées ou ponts d'argile délimitant les bassins intérieurs de la saline



L'Action municipale



C'est sous un soleil radieux que la population s'est regroupée autour de Madame le Maire, des élus municipaux, du conseil municipal d'enfants et des portedrapeaux et anciens combattants de l'UNC¹, afin de commémorer le 72^e anniversaire de la capitulation nazie de 1945. La cérémonie a débuté par un dépôt de gerbe au cimetière sur la tombe des soldats

1 - Union Nationale des Combattants

Cérémonie du 8 mai 2017

britanniques victimes du naufrage du Lancastria le 17 juin 1940. Elle s'est poursuivie au monument aux morts communal où, à la lecture des messages de l'UNC et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense ont succédé l'appel des Morts pour la France et un dépôt de gerbe. C'est une Marseillaise entonnée avec ferveur par l'assistance qui rompit ensuite la minute de silence. Rehaussée par les sonneries de trompette et de tambour, la commémoration a été clôturée par une remise de décorations : la croix du combattant à M. Jean-

Yves JAUNET et la médaille de reconnaissance de la nation à M. Camille AUBINAIS.

A l'issue de l'office religieux célébré en l'église paroissiale, le verre de l'amitié offert par la municipalité a clos cette matinée mémorielle dans une belle convivialité.



Améliorer la sécurité sur la Place de l'Église Madame



Avec le littoral, la Place de l'Église Madame, constitue l'un des attraits de notre commune, tant pour ses habitants que pour les estivants. L'alliance d'un patrimoine bâti de qualité, d'un espace arboré et de commerces de proximité participe au charme d'une place qui accueille

régulièrement des manifestations festives. Des différentes remarques recueillies depuis 3 ans, il ressort plusieurs impératifs qu'il convient de concilier.

- **Améliorer la sécurité des piétons** et tout particulièrement des enfants, des personnes âgées ou à mobilité réduite. A cette fin, la place constituera un « espace rencontre ». La circulation des voitures restera autorisée mais

la vitesse sera limitée à 20 km/heure, priorité étant donnée aux piétons. Le parcours des piétons sur les trottoirs sera facilité par une harmonisation du positionnement des tables et équipements disposés sur l'espace public. Une convention précisant les conditions de mise à disposition de l'espace public viendra clarifier les engagements de chacun et sécuriser les commerçants comme la municipalité au regard de cet usage.

- **Préserver l'activité économique.** Après l'inscription d'un linéaire de commerces dans notre Plan local d'urbanisme (PLU) incluant ceux situés sur la place, il apparaît nécessaire de maintenir l'accessibilité de celle-ci aux voitures et un stationnement adapté près des commerces. Des arrêts-minute conviennent bien à proximité de la poste,

du distributeur de billets, et de certains commerces (presse par exemple). Le nombre d'arrêts de ce type sera donc augmenté. Un stationnement de plus longue durée est adapté pour la clientèle d'autres commerces et sera préservé. De 8h à 20h une durée maximale d'1h30 sera donc proposée. Enfin des places « livraisons » seront réservées devant les commerces et utilisables en extension de terrasse en dehors des heures de livraison pour les commerçants qui le souhaiteront.

- Lors des **événements festifs** la place sera, comme l'an dernier, fermée à la circulation.

Ces mesures seront appliquées dans les prochaines semaines. Il est prévu que ce nouveau dispositif fasse l'objet d'un bilan qui permettra les ajustements jugés nécessaires pour les années suivantes.



Travaux de défense du littoral contre la mer

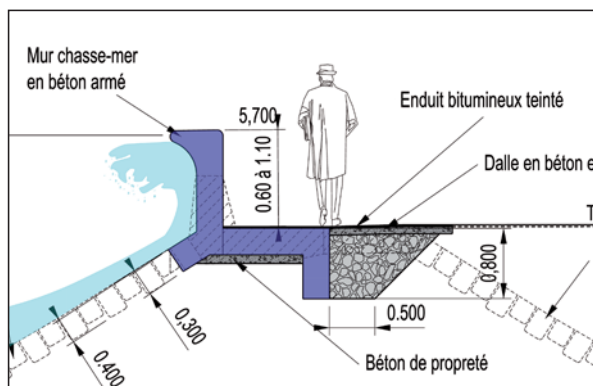


Fig. 1 le mur chasse mer

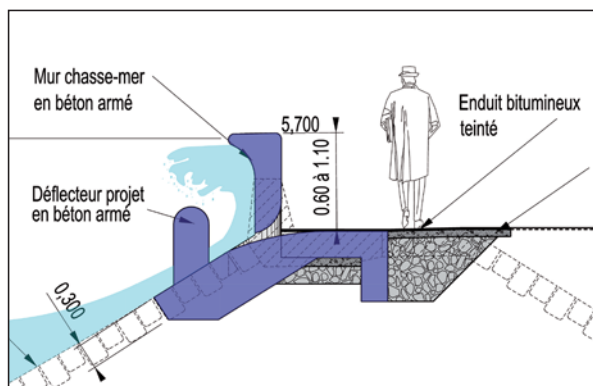


Fig.2 les barbacanes et déflecteurs du mur chasse mer

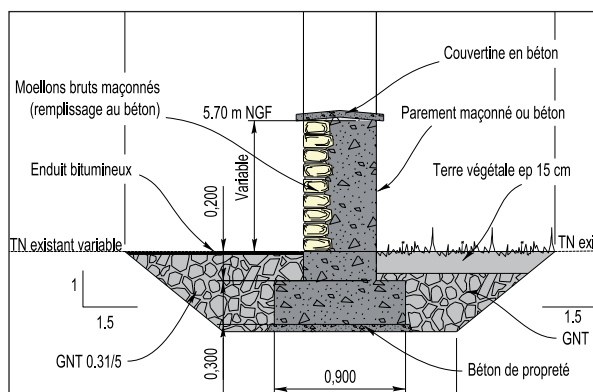


Fig. 3 Le mur arrière et son parement

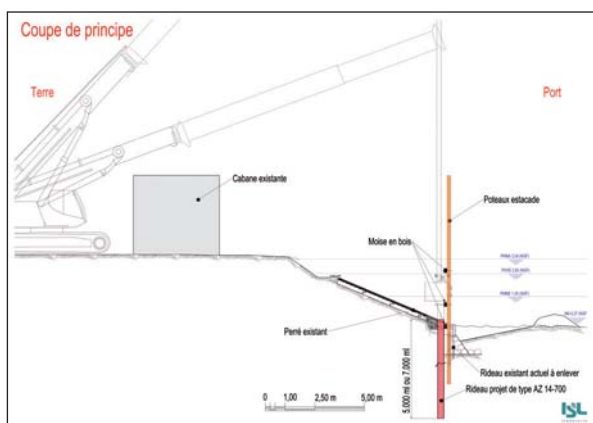


Fig.4 le battage des palplanches au port du Collet

Une nouvelle étape du long processus administratif qui doit nous mener à la réalisation des travaux de confortement de nos protections contre les submersions marines vient d'être franchie : l'enquête publique. L'autorisation préfectorale de réalisation des travaux est espérée pour le mois de juillet.

La phase de l'étude de projet est terminée et les entreprises sont retenues pour la réalisation de ces protections.

Rappelons qu'elles consistent, d'une part à conforter et/ou rehausser les protections les plus en avant, principalement les perrés, et d'autre part à développer une deuxième barrière en arrière digue (provisoirement réalisée cet hiver avec des caisses bleues), de manière à réduire les écoulements d'eau de mer vers les secteurs de plus faible altimétrie.

Pour le bourg des Moutiers, la protection retenue pour le Boulevard de l'Océan est la rehausse du muret avec forme chasse-mer (figure 1) à une altimétrie de 5m70 (cote IGN). Des barbacanes (trous d'évacuation) munies de déflecteurs (figure 2) favorisent le "ré-essayage" de l'eau vers la mer.

Des protections arrière sous forme de murets et/ou batardeaux constitués de planches en aluminium amovibles seront disposées en haut de l'avenue de la Mer. Les caisses bleues sont restées en place lors de l'enquête publique pour simuler ce muret.

A l'Hermitage, au Pré-Vincent, du boulevard de l'Océan à la rue de la Sablière et au niveau de la rue du Docteur Dinet, des murs arrière et batardeaux seront également prévus. Pour une meilleure intégration dans le paysage et une continuité d'aspect du littoral, les murs arrière seront revêtus d'un parement de pierres (figure 3).

Au port du Collet, les palplanches du pied de perré en aval de la passerelle seront remplacées sur une longueur de 330 m, ce qui entrainera le démontage des estacades. La mise en place des palplanches devrait se faire en passant au-dessus des cabanes (figure 4).

Sur les routes longeant l'étier du Collet ou chenal de Millac, la mise au niveau (cote 4m20 NGF) sera réalisée par des merlons de terre et/ou une rehausse de la route au niveau de la cale des écluses.

Aux abords du nouveau parking aménagé par le Conseil départemental, et en direction de Lyarne, l'ensemble de la route sera légèrement surélevé et la protection complétée par un merlon et un muret au niveau du bâtiment contigu au parking.

Les passages d'eau seront également bloqués au niveau du Coef Barreau par un nouveau vannage disposé à la sortie du busage actuel sous dune et au niveau du chemin du Lancastria par une rehausse de l'accès à la plage.

Compte-tenu des travaux prévus dans ce secteur, la réfection de la voirie de la route du Collet, en sortie de bourg est reportée après les présents travaux.

Pour le port du collet, les services de l'Etat ont imposé une limitation du confortement des protections à la cote 4m20 (NGF).



Les commissions

Commission VOIRIE

Travaux de voiries

Un plan triennal destiné à planifier l'entretien des voiries les plus endommagées de la commune est en cours d'élaboration. Il permettra d'avoir une visibilité sur les engagements financiers à prévoir pour les trois prochaines années (2018-2020).

Les travaux de revêtement initialement prévus cette année sur la route du Collet (de la rue du docteur Dinet au chemin du Lancastria) sont reportés en 2018 pour tenir compte des importants travaux de protection du littoral définis dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI). Les travaux PAPI verront leur lancement au second semestre 2017. La coexistence des deux chantiers est incompatible et la réfection du revêtement routier ne peut intervenir qu'après une période où le trafic lié au chantier PAPI est susceptible d'endommager celui-ci.

Passage à niveau de la route de La Bernerie (PN34)



Le franchissement de ce passage à niveau par les deux-roues reste très dangereux depuis les réaménagements de la voie SNCF en 2015. Malgré de nombreuses interventions de la commune, les travaux réalisés restent insuffisants pour garantir la sécurité des cyclistes.

En coordination avec le Conseil Départemental, les démarches se poursuivent auprès de SNCF afin de parvenir à une solution satisfaisante pour l'amélioration du passage et la sécurité des usagers.

Dans l'attente de réels travaux d'amélioration, la commune appelle les cyclistes à la plus grande vigilance.

Miroir au débouché de la route de la Fradouillère (RD 67 à Prigny)



Réclamé, attendu, il est enfin installé et les nombreux messages et remerciements pour son installation démontrent son utilité. Il convient toutefois de rester vigilant sur l'utilisation du miroir sur la voie publique. Le Conseil Départemental attire notamment l'attention sur une perception faussée des distances inhérente à l'usage de ce type d'équipement.

Borne de recharge pour les véhicules électriques

Les travaux d'installation de la borne de recharge des véhicules électriques située rue des Lutins, près du restaurant scolaire, sont terminés. La borne de recharge est en service.



Sécurisation du cheminement des piétons sur la route d'Arthon Nouvelle aire de stationnement près de la chapelle de Prigny

La dangerosité du stationnement sur les accotements de la route départementale (route d'Arthon) entre la chapelle de Prigny et le parking public aménagé en bordure de cette route a conduit à une réflexion avec le Conseil Départemental sur l'aménagement de cette portion de la RD 67.

Le stationnement sera interdit sur ces accotements qui seront aménagés de manière à sécuriser la circulation des piétons depuis le parking jusqu'à la chapelle.

Une traversée piétonne de la route sur un plateau surélevé destiné à ralentir la vitesse en entrée d'agglomération complètera cet aménagement.

Pendant la période estivale, une aire de stationnement complémentaire enherbée dont l'accès se fera par la route de la Fradouillère permettra aux visiteurs de la chapelle de Prigny de bénéficier d'un stationnement sécurisé proche de l'édifice accessible par un chemin piétonnier.

Un fléchage sera mis en place.



Commission URBANISME

La commission Urbanisme rappelle qu'en ce qui concerne les travaux à réaliser sur des propriétés privées, mais en débordement sur l'espace public, il est obligatoire d'effectuer une demande en mairie à l'aide du formulaire « Permission de voirie » à retirer auprès du service urbanisme (document Cerfa 14023*01). Ce

dispositif est indispensable dès la pose d'un échafaudage sur la voirie ou trottoir pour effectuer la taille d'une haie par exemple.

Dans ce document, les précisions sur la nature des travaux, la durée, le lieu, etc ... sont à apporter par le pétitionnaire et les travaux ne

peuvent commencer avant l'accord de la mairie.

Ces démarches ne sont cependant pas suffisantes si des tranchées ou fouilles doivent être réalisées sur l'espace public : se renseigner auprès du service Urbanisme.

École Publique Eric Tabarly

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 4 septembre 2017.

Si vous souhaitez **inscrire votre enfant** pour la **rentrée de septembre**, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du directeur d'école en téléphonant au **02 40 82 73 87**.

Commission VIE ASSOCIATIVE - FÊTES - ANIMATION - CULTURE Commission TOURISME

Les deux commissions se sont réunies à plusieurs reprises afin de préparer une programmation musicale estivale de qualité.

Cette dernière permettra à des artistes locaux de se produire, pour le plaisir des petits et des grands, qu'ils soient monastériens ou estivants. Citons pour exemple :

- Groupe Faut Rester Jeune (reprises des Shadows),
- Groupe Rewind (reprises Pop/Rock, variétés, soul)
- Groupe Take Your Time (Pop/Rock, blues)

- Groupe Leonie (Pop ensoleillée de sa composition)

Les associations et les commerçants se mobilisent également pour vous offrir des soirées musicales.

Le guide des festivités 2017 est à votre disposition en mairie, au bureau d'information touristique et chez les commerçants de la commune.

N.B. Pour votre confort, n'oubliez pas votre chaise lors des spectacles sur la place.



BAR * TERRASSE * OUVERT À L'ANNÉE
RESTAURANT TRADITIONNEL

SPÉCIALITÉS
GRENOUILLES ET ANGUILES
FRITES MAISON

JOURNÉE À THÈME
LE VENDREDI

Le Port du Collet
44760 Les Moutiers-en-Retz
☎ 02 40 21 10 27

la Maison DE L'ECLUSIER

Huître Vendée
Atlantique Dupont

Vente au détail ou en gros
sur le site de production (de 9h à 18h30)
ou sur les marchés locaux

Zone Ostréicole de Lyarne - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 06 40 72 19 04 - 06 82 78 19 78
huitre-vendee-atlantique-dupont.com

La Petite Monastérienne
 Pizzas, Salades, Galettes, Crêpes, Glaces
 (Pizza à emporter sur commande)

Mayi et Jean Clément

Fermé le lundi soir, mardi. Ouvert 7j/7 Juillet et Août
Tél. 09 73 68 38 87

5 place de l'Eglise
 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

DOMAINE DU SILLON CÔTIER

Nicolas FERRÉ
 Vigneron récoltant

1^{ER} CHEMIN DE TRÉLEBOURG
44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ
Tél. : 02 40 64 77 29
www.domaine-sillon-cotier.com

Café du Vignoble

8 place de l'Eglise Madame
44760 LES MOUTIERS
Tél. 02 40 64 69 00

Anthony ÉCHARDOUR

EARL LA FERME DU MOULIN DE BELLEVUE

Ouvert :
 Lundi, mercredi, jeudi : 14h30-18h30
 Mardi : 16h30-18h30
 Vendredi, samedi : 11h30-18h30

- Élevage de vaches, porcs, moutons, volailles, lapins
- Production de légumes frais de saison, de fraises
- Œufs de poules et canes
- Vente directe à la ferme dans le magasin ou sur commande

Elevage et production naturels à la ferme

Moulin de Bellevue - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ
Tél. 02 40 64 39 18

Maître Thierry ROBVEILLE
 Notaire

LES MOUTIERS EN RETZ
 Maison avec terrain de 760m² comprenant un séjour, une cuisine, 2 chambres, salle d'eau, wc et garage.
Prix - 155 872 euros (Frais de négociation inclus)

LES MOUTIERS EN RETZ
 Maison avec jardin de 500m² comprenant un séjour ouvert sur cuisine aménagée, une salle de bains, 2 chambres, wc, garage, débarras, petite pièce au dessus.
Prix - 171 320 euros (Frais de négociation inclus)

1, rue de la Gare - 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ
Tél. 02 40 21 40 02 - Fax 02 40 21 46 17

BOURGNEUF AUTOMOBILES
 Agent

RÉPARATION TOUTES MARQUES
 VENTE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS

Nouvelles technologies :
 climatisation, air-bag, injection, entretien...
 Pré-contrôle technique gratuit

Z.A. des Jaunins - 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ
☎ 02 40 21 92 70
 ✉ bourgneuf.automobiles@wanadoo.fr

RENAULT
 La vie, avec passion



DU MERCREDI 15 MARS 2017

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

1.2 - INSTITUTION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Les membres de l'Assemblée sont informés que - par décision n° D/01-01-17 du 31 Janvier 2017 - la régie de recettes pour l'encaissement des tarifs du restaurant scolaire municipal a été modifiée.

1.3 - SIGNATURE DE L'AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RENFORCEMENT DES DIGUES DU SECTEUR DES MOUTIERS EN RETZ/VILLENEUVE EN RETZ

L'Assemblée est avisée de la conclusion d'un avenant de transfert afin de modifier - à la date du 27 Février 2017 - le maître d'ouvrage porté à l'acte d'engagement du marché public de maîtrise d'œuvre relatif au renforcement des digues du secteur des Moutiers en Retz / Villeneuve en Retz (partie commune des Moutiers en Retz) à la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz ».

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité les comptes de gestion 2016 présentés :

- budget général
- budget annexe « logement sociaux »

2.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité, les comptes administratifs 2016 présentés :

- budget général
- budget annexe « logement sociaux »

2.3 - AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2016

2.3.1 - Budget Principal

Le Conseil, à l'unanimité DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2016 du Budget Principal comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)..... **486 152,68 €**
- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créditeur) (compte 002)..... **41 190,00 €**

2.3.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

Le Conseil, à l'unanimité DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2016 du Budget annexe « Logements Sociaux » comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)..... **5 000,00 €**
- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créditeur) (compte 002)..... **23 291,29 €**

2.4 - VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2017

Question retirée de l'ordre du jour, les bases n'ayant pas été notifiées.

2.5 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

2.5.1 - Budget Principal

À l'unanimité le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif 2017 : la section de fonctionnement s'équilibre à **2 384 985,00 €** et la section d'investissement à **2 561 689,15 €**.

2.5.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

A l'unanimité le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif 2017 « Logements Sociaux » : la section de fonctionnement s'équilibre à **29 591,29 €** et la section d'investissement à **5 000,00 €**.

Le budget municipal voté au conseil municipal du 15 mars 2017 a fait l'objet d'une présentation synthétique dans l'Écho N° 14 (printemps 2017)



2.6 - EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNÉE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** les subventions 2017 ci-après :



ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017
	Montants 2017 votés
SPORT	
CLUB NAUTIQUE	
- Subvention Fonctionnement.....	6 000,00 €
- Subvention complémentaire "Jeunes".....	65 € par jeune monastérien licencié à l'année, âgés jusqu'à 16 ans révolus
KARATÉ CLUB	
- Subvention Fonctionnement.....	1 700,00 €
- Subventions Actions.....	500,00 €
CULTURE ET ENVIRONNEMENT	
LES MERCREDIS DE PRIGNY	1 750,00 €
VIE SOCIALE	
COMMUNE DE LA BERNERIE	21 000,00 €
Pour mémoire, convention de partenariat conclue dans le cadre du CEJ 2016/2020 (financement de 5 places au multi-accueil de La Bernerie au profit des familles monastériennes). Participation annuelle de 21 000 €	
VIE SCOLAIRE	
AMICALE LAÏQUE	
- Subvention Fonctionnement.....	500,00 €
- Subvention Carnaval des enfants.....	
ÉCOLE PUBLIQUE :	
▫ Fonctionnement de l'école.....	
▫ Coopérative scolaire - Transports musées/sorties.....	
▫ Coopérative scolaire - Achats de petits matériels.....	2 000,00 €
▫ Coopérative scolaire - Achat gros matériels informatiques.....	
VOYAGES SCOLAIRES	35 € à chaque élève monastérien scolarisé dans un collège ou un lycée
AUTRES	
CHILDREN'S COM	650,00 €
ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE	150,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	34 250,00 €

2.7 - FIXATION D'UN TARIF SPECTACLES AMBULANTS

Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a fixé les divers tarifs municipaux, à compter de l'année 2017.

Cette décision a acté le tarif des stationnements en saison et par jour des stands forains de type « spectacles de marionnettes, clowns... » à 14 euros.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de demander également aux forains - exploitants ce type de structure - de faire un don au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ la proposition de Madame le Maire.**

2.8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT 2016 DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter cette subvention pour les travaux à engager Route des Noës Gruères/Chemin des Courtes/partie Chemin des Forges et pour l'aménagement de l'aire de co-voiturage.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de la répartition de la**

dotation 2016 du produit des amendes de police, pour financer les travaux de sécurité Route du Collet évalués à la somme de 29 590,00 € HT.

2.9 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UNE INDEMNITÉ DE STAGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de Madame la Trésorière Principale de Pornic, la commune est amenée à se prononcer sur une demande de remise gracieuse d'une indemnité de stage, d'un montant de 200 €, versée à tort à une stagiaire, cette dernière ayant accompli un stage de deux semaines et non quinze jours ouvrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ la demande de la Trésorerie de Pornic et accorde la remise gracieuse.**

2.10 - INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'arrivée du nouveau receveur municipal, Madame Sandrine PERRIER au 1^{er} Juillet 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE :**
 - de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
 - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, à partir de l'exercice 2017.
 - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Sandrine PERRIER, Receveur municipal.

III - AFFAIRES FONCIÈRES

3.1 - PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4

Le plan d'occupation des sols (POS) de la commune des Moutiers en Retz a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du conseil municipal du 22 Juin 2009 à l'issue de laquelle il a pris la forme juridique d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Par la suite, trois modifications du Plan Local d'Urbanisme ont été approuvées le 6 Septembre 2010, le 10 Mars 2014 et le 11 Juillet 2016.

Aujourd'hui, il est apparu nécessaire de changer le règlement du PLU une quatrième fois pour procéder à certains ajustements induits par la constatation d'une erreur matérielle et par l'expérience de l'instruction des autorisations d'urbanisme.



L'Action municipale

Monsieur GILLET, Troisième Adjoint, rappelle les étapes de la procédure de modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n° 4 du PLU de la commune des Moutiers en Retz consistant à procéder à certains ajustements induits par la constatation d'une erreur matérielle et par l'expérience de l'instruction des autorisations d'urbanisme, sachant que les remarques de la Préfecture et du Département ont été prises en compte, à savoir :
 - la suppression du point n° 1 - Zone ULa - création d'une aire de stationnement des campings-cars.
 - la suppression du point n° 12 - Correction d'une erreur matérielle sur le périmètre de la zone aquacole.
 - la modification du point n° 4 - Deuxième paragraphe « Page 76 - Zone A » : préciser le secteur Ac auquel doit s'appliquer le règlement.
 - en déplaçant le paragraphe sur les toitures et en visant l'article 31 du règlement de la voirie départementale en lieu et place du 43.
- DIT que, conformément au Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal diffusé dans le Département.
- DIT que la modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme est tenue à la disposition du public en mairie des Moutiers en Retz aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-préfecture de Saint-Nazaire.

IV - ZAC DU QUARTIER DU DIABLE

4.1 - APPROBATION DU PARCELLAIRE DE LA TRANCHE 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT le nouveau plan de composition - règlement graphique - Tranche 2 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme en date du 14 Mars 2017 ;

- **APPROUVE** le nouveau plan de composition - règlement graphique de la tranche 2 de la ZAC du Quartier du Diable.

4.2 - VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA TRANCHE 2

CONSIDÉRANT la nécessité :

- d'enregistrer la modification du nom commercial de la ZAC (Quartier de Taillemotte) ;

- de modifier - dans la partie prescriptions techniques urbanistiques et architecturales - les articles « égout du toit » et « châssis de toit - lucarnes » ;
- de mettre à jour l'annexe 4 « prescriptions relative à l'ilot du secteur 1AUa ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau cahier des charges Phase 1 - Tranche 2 de la ZAC du Quartier du Diable, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit cahier des charges.

4.3 - AVENANT N° 6 AU TRAITÉ DE CONCESSION

Madame le Maire propose de conclure un avenant n°6 au traité de concession afin d'y annexer le plan de composition/règlement graphique et le nouveau cahier des charges de la tranche 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme en date du 14 Mars 2017 ;

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 6 au traité de concession entre la commune des Moutiers en Retz et la SNC CHEMIN DES PERRIÈRES pour la ZAC du Quartier du Diable.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures utiles à son application.

4.4 - DÉNOMINATION DE VOIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme en date du 14 Mars 2017 ;

CONSIDÉRANT le souhait de préserver le caractère local des dénominations de voies ;

- **A l'unanimité, DÉCIDE d'annuler la délibération du 19 Mai 2014 procédant à la dénomination des voies desservant la phase 1 - Tranche 2 de la ZAC du Quartier du Diable.**
- **A l'unanimité, DÉCIDE de dénommer les voies de la Phase 1 - Tranche 2 de la ZAC du Quartier du Diable comme suit :**
 - Impasse du Pontereau
 - Rue Joseph FERRÉ, Maire des Moutiers en Retz de 1945 à 1975
 - Rue Jules GALOT, Maire des Moutiers en Retz de 1878 à 1884
 - Chemin des Perrières



V - SYDELA

5.1 - INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

5.1.1 - Transfert au Sydelà de la compétence « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert

5.1.2 - Installation d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique - Convention d'occupation du domaine public

CONSIDÉRANT qu'une borne doit être installée sur le domaine public communal ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il y a lieu d'établir, entre le SYDELA et la Commune une convention d'occupation du domaine public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

5.2 - MISE À DISPOSITION DU PATRIMOINE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYDELA

La modification statutaire actée le 15 juin 2012 permet désormais au SYDELA de proposer à ses collectivités adhérentes en complément des investissements sur les installations d'éclairage public, un service de maintenance de ces installations.

Cette mise à disposition permettra à la commune de verser une contribution au SYDELA sur un montant HT et de ne pas supporter la TVA.

La commune reste propriétaire de son patrimoine.

Cette mise à disposition ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et des obligations du propriétaire. Le SYDELA ne dispose pas du droit d'aliéner le patrimoine communal.

Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune continue d'assumer ses obligations en matière de dommages aux biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise à disposition de son patrimoine éclairage public au SYDELA.
- **DÉCIDE** que cette mise à disposition prendra effet à compter de l'année 2017 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tout acte administratif ou comptable nécessaire à la mise en œuvre de cette mise à disposition.

VI - NATURA 2000

« RAISONNER LES MODALITÉS DE NETTOYAGE DES PLAGES » RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Madame le Maire rappelle que la commune des Moutiers en Retz s'est engagée dans un contrat Natura 2000 pour le nettoyage raisonné de ses plages de 2007 à 2016.

Un bilan du dernier contrat et un diagnostic écologique des plages ont été réalisés en janvier 2017 par la LPO et l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf.

Les modalités retenues dans le cadre d'un possible renouvellement du contrat plage sont les suivantes :

- Reconduire le protocole de nettoyage des plages.
- Réaliser et poser un panneau de communication pour sensibiliser le grand public à la préservation de la laisse de mer et de son habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord à la signature d'un contrat Natura 2000, pour la période 2017/2021, relatif au nettoyage raisonné des plages.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

L'Action municipale



Les espèces exotiques sont généralement commercialisées pour leur qualité ornementale. Mais attention, certaines de ces espèces s'adaptent tellement bien à notre territoire qu'elles deviennent envahissantes.

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) en partenariat avec le Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton (SMGEMB) a réalisé une exposition présentant l'ensemble des espèces invasives animales et végétales de notre territoire.

**Cette exposition sera visible :
à la mairie des Moutiers
du 24 juillet au 11 août**

aux heures d'ouverture de la mairie



© Vélo Tj Retz

Une prime d'État pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) est mise en place du 31 janvier 2017 au 31 janvier 2018.

Cette aide est attribuée à toute personne physique majeure ou à toute personne morale et à toute administration de l'État pour l'acquisition d'un vélo électrique neuf n'utilisant pas de batterie au plomb.

Le montant est fixé à 20 % du coût d'acquisition, hors option, TTC, sans être supérieur à 200 €.

PLANTES INVASIVES MOBILISONS-NOUS !

Pour lutter contre la propagation de ces plantes, des chantiers d'arrachage sont conduits régulièrement par les collectivités locales. Des travaux onéreux pour les contribuables qui se comptent en millions d'euros.

LA JUSSIE :



Plante aquatique sud-américaine utilisée dans les aquariums, elle est apparue en 1996 en Marais breton. 17 ans plus tard, 500 km de fossés sont colonisés malgré de nombreuses actions d'arrachage, empêchant toute vie aquatique et limitant les activités de loisir (canoë, pêche) et d'élevage. L'interdiction de sa commercialisation en 2007 est arrivée trop tard.

Résistant au sel, cet arbuste originaire d'Amérique du Nord a été planté en nombre pour ses qualités ornementales. Capable de produire des millions de graines, il a très rapidement colonisé le marais. Toujours en vente, il constitue notamment une menace forte pour l'activité des sauniers en formant un coupe-vent.

STOP aux plantes invasives !



Herbe de la pampa



Faux vernis du Japon



LE BACCHARIS :

Ayez les bons réflexes :

- Ne plantez pas d'invasives, n'en introduisez pas dans les plans d'eau.
- Renseignez-vous sur les plantes avant de les acheter.
- Détruisez, après consultation d'un spécialiste, toute plante invasive.
- N'utilisez pas de produits chimiques pour détruire les plantes ou souches.
- Privilégiez les espèces locales : elles sont adaptées à nos milieux.
- Ne jetez pas de déchets verts dans la nature.

Il existe de nombreuses autres plantes invasives :

Faux vernis du Japon, Herbe de la pampa, Renouée asiatique, Myriophylle du Brésil, Arbre aux papillons (Buddleia), Hydrocotyle fausse-renoncule... Renseignez-vous !



Pour plus d'information, une plaquette est à votre disposition en mairie.

Un doute sur une plante ? Une invasive à détruire ? Contactez-nous !

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
Impasse de la Gaudinière - 85630 Barbâtre - Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com - www.baie-bourgneuf.com



Le Bonus vélo électrique

La demande doit être effectuée en ligne. Pour accéder au télé service, il faut cliquer sur le lien suivant : <https://portail-bonusvelo.asp-public.fr>

Après l'avoir complété, le formulaire doit être imprimé, signé et transmis à la direction régionale de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), désignée sur le formulaire de demande d'aide, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Un justificatif de moins de trois mois établissant l'existence d'un

domicile ou d'un établissement en France,

- Une copie d'un justificatif d'identité,
- Une copie de la facture du cycle à pédalage assisté.

La demande d'aide accompagnée des pièces justificatives nécessaires doit être transmise à l'ASP dans les six mois suivant la date de facturation du cycle.

<https://portail-bonusvelo.asp-public.fr>

La Cave Saint Bernard *Ambiance Bistrot, Cave !*
BAR À VINS
 Grands vins de France, régionaux...
 Grands whiskies - bières belges

Orangeland :
 automate à
 oranges pressées

Prenez le
 temps d'un
 BON moment

Lauréat
 CCI Saint-Nazaire
 mon commerce
 à des idées

Ouverture
 du mardi au samedi
 10h-15h & 17h-22h
 Dimanche jusqu'à 15h.

09 86 29 35 85 / 06 15 96 37 78
 5^{ter} place de l'Eglise Madame - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

PROXI SUPER
 SERVICE

OUVERT 7j/7

Du Lundi au vendredi :
 9h-12h30 et 16h-19h30
 Samedi : 9h-13h et 16h-19h30
 Dimanche : 9h-13h
 Juillet et Août : 8h30 à 20h
 SANS INTERRUPTION

02 51 74 61 88 - Les Moutiers en Retz

Nadine Fleurs
La maison du végétal

Toutes Compositions
 Florales

Route de Machecoul
44580 BOURGNEUF en RETZ
02 40 21 49 23
 www.nadinefleurs.fr

VENTE
 AUX
 PARTICULIERS
 DU LUNDI
 AU
 DIMANCHE MIDI
 Tél : 02 40 21 49 23

ETS. Horticole
 Claude Masson

Centre Hippique de la Mer
 Equitation chevaux et poneys

Brigitte GUILLOU

Stages - Cours
 Promenades et randonnées

38, route du Collet - 44760 Les Moutiers-en-Retz
 Tél. 02 40 64 64 51 - Port. 06 80 84 27 12
 centrehippiqueedelamer@orange.fr
 www.centrehippiqueedelamer.ffe.com

SERVICES À LA PERSONNE *Une main tendue pour chacun*

Déduction d'impôt
50%

services à la personne

Les prestations proposées : ménage, repas, courses, garde d'enfant de + de 3 ans, soutien scolaire, aide à la personne âgée et/ou dépendante

Tél. 02 51 74 54 72 • Port. 06 27 61 58 11
 mail : unemaintenduepourchacun@sfr.fr - www.unemaintenduepourchacun.com
 2 bis, rue du Pré Vincent - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Les Délices de l'Air Marin

Glaces, Sorbets & Desserts glacés
 fabriqués à la ferme

Vente directe ! Magasin à la ferme

Gwendoline ROCHER - 06 32 50 54 80
 GAEC L'AIR MARIN - 2 bis, La Fradouillère
 44760 LES MOUTIERS EN RETZ
 delicesairmarin@orange.fr - www.delicesairmarin.com

VIVRE ICI GUEFFIER IMMOBILIER

3 agences à votre service

5 rue Georges Clemenceau • PORNIC
 44760 LA BERNERIE 02 40 82 07 67
 02 40 82 70 46 • THARON-PLAGE
 www.gueffier-immobilier.com 02 40 39 46 98

ACHAT - VENTE - GESTION
LOCATION - SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS

ARTISAN BOULANGER • PÂTISSIER

Nathalie et James Mellerin

02 40 82 75 47

11, rue de l'Abbé Baconnais - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



La Vie associative

Le club de tennis des Moutiers



Entre le club de tennis et la commune des Moutiers, l'histoire s'est nouée en 1975 sous l'impulsion de Claude Georget, figure incontournable de ce petit coin de terre, amoureux des arbres et de la mer, « homme admirable des Moutiers »¹ à qui l'on doit aussi l'élan de notre club nautique.

Créé le 7 Décembre 1975, le premier bureau du club de tennis est composé de Charles Delcamp (directeur de l'école publique) qui en devient le premier président, Daniel Gautier vice-président, Brigitte Manoury secrétaire, Jacques Prevel secrétaire adjoint, Gérard Gautier trésorier, Colette Gautier trésorière adjointe.

1 - L'expression est d'Eloi Guitteny, Annales de Nantes et du Pays Nantais 1964.

Le premier « grand défi monastérien »

En 2017, Le Tennis Club des Moutiers organise le 1^{er} GRAND DEFI MONASTERIEN

Les samedis 15 juillet et 12 août de 14 à 18h au terrain de tennis.

Des jeux d'adresse gratuits et ouverts à tous, jeunes et adultes, vous seront proposés.

On y maniera raquettes et balles de tennis bien-sûr, mais aussi cannes et balles de golf, boules et palets. On y jouera au handball et au basket-ball.

Récompenses promises...

Madame Manoury, présente au bureau de l'association depuis son origine, en est la fidèle secrétaire jusqu'en 2015. Mémoire du club, ses souvenirs nous permettent d'en retracer l'histoire.

Les effectifs atteignent 25 adhérents en 1976, 32 l'année suivante, un niveau sensiblement équivalent à celui qu'il est aujourd'hui.

Jacques Prevel succède au premier président en 1977, puis Jacques Rollini en 1982 qui reste 12 années en fonction. Roland Forest le remplace jusqu'en 1996.

De 1986 à 1997, une école d'initiation au tennis est proposée aux jeunes de la commune. Elle fonctionne le samedi après-midi sur les courts municipaux. Elle est animée bénévolement par Jacques et Odile Rollini pendant 10 ans, puis par Fanny Corbard et Claudie Pedoux, Jean-Noël Guibert enfin. Un tournoi vient clôturer la session en Juin.

Le mandat du président Gildas Libert de 1996 à 2003 est riche en innovations et continue d'inscrire le club dans la vie communale. Un professeur de tennis, Xavier Deniaud, salarié de la commune, donne des cours collectifs en juillet et en août. Jusqu'en 2003, des tournois d'été sont organisés.

Stéphane Cannamela succède à Gildas Libert de 2003 à 2010. Marc Beunier le remplace jusqu'en 2011.

À l'arrivée de Jean Claude Bordier, les effectifs sont au plus bas et un renouvellement du fonctionnement est nécessaire. Le nouveau président propose de quitter la Fédération française de tennis (FFT) et de faire évoluer l'activité de l'association vers le tennis Loisirs. La commune propose au club la gestion des courts. En juillet 2016, un accord de partenariat avec celle-ci permet la rénovation des surfaces.



**De belles journées se profilent, une envie de jouer au tennis ?
Pas de problème, venez découvrir nos courts de tennis nouvellement remis en état dans un cadre que beaucoup nous envie entre bourg et mer, vous pouvez réserver votre court :**

Du 3 Juillet au 3 Septembre :

À PROXI SUPER 4 place de l'Église Madame Les Moutiers en Retz
Tous les jours de 13h00 à 18h00

En dehors de ces dates, les réservations se font au **06 52 31 07 58**

(VOUS DEVREZ PRENDRE ET RENDRE LES CLES A L'ADRESSE QUI VOUS SERA INDIQUEE)

- Heure normale: 8€ (Toute l'année pour les non adhérents)
- Juillet et Aout : Heure Club : 4€ (pour les adhérents)
- Gratuit le reste de l'année aux adhérents du club

Réservation Gratuite aux membres du club jusqu'au 01/07/2017. Pensez à adhérer ou renouveler votre abonnement.

- 50€ pour l'année 2017

Le club rappelle que l'utilisation des courts implique le respect du règlement intérieur.

L'utilisateur ne doit pas faire l'objet d'une contre-indication à la pratique du tennis.

Tout court occupé de façon illicite fera l'objet d'une pénalité. Le contrevenant se verra appliquer une amende représentant 3 fois le montant de l'heure facturée (Délibération du 1^{er} juillet 1994).

Pour tout renseignement : J.C BORDIER - 1 Rue Félix Guillou 44760 Les Moutiers en Retz
Tel : 02 53 79 02 75 - 06 14 35 45 59

Anniversaires

Cet été verra deux acteurs de la vie communale fêter, pour l'un, 20 années d'activités au service du patrimoine et de l'environnement : l'association **Patrimoine Marche de Bretagne marais breton** (P2MB) ; pour l'autre, 30 années d'animations sportives et de loisirs autour de la plus noble conquête de l'homme : le **Centre hippique de la mer**.

Patrimoine Marche de Bretagne marais breton

À l'association fondée par Gérard de Cayeux en 1997, on doit d'abord la restauration du marais salant de notre commune. La renaissance de la Tenue de Mareil est racontée dans le dossier consacré à la saliculture dans ce bulletin. Cette action pionnière se poursuit aujourd'hui et s'accompagne d'initiatives pédagogiques et culturelles en direction de publics aussi divers que les enfants de la

commune ou les estivants qu'elle reçoit. Le projet de construction d'une « chatte », bateau emblématique de la baie de Bourgneuf et la reconstitution de fours à sel complètent les activités de l'association. On n'oubliera pas non plus son implication dans la présentation du patrimoine historique et paysager des Moutiers lors des journées du patrimoine notamment.

La Tenue de Mareil en 2003



Ces vingt années d'activité seront présentées à l'occasion de l'assemblée générale de l'association qui prend cette année l'allure d'une fête célébrée salle Jean Varnier le mardi 1^{er} août 2017.

Contact association : P2MB, domaine de Lyarne, route du Collet, 44760 Les Moutiers en Retz



Le Centre hippique de la mer

Au bord de l'océan et aux portes du marais breton, depuis trente ans, le centre hippique de la mer vous accueille pour vous faire découvrir l'équitation et vous transmettre l'amour du cheval. Au pas, au trot, au galop des chevaux et poneys, le cavalier porte un autre regard sur

le marais et le littoral. Le club hippique des Moutiers, c'est aussi une équipe de passionnés qui goûtent ensemble aux joies de la compétition : concours complet d'équitation, saut d'obstacles ou Ponygames pour les plus jeunes et quelques beaux succès partagés !

Alison et Quator :
cross dans le marais

Centre hippique de la mer, 38 route du Collet,
44760 Les Moutiers en Retz - 02 40 64 64 51

Amicale laïque


Comme chaque année l'Amicale Laïque propose à l'ensemble des enfants de l'école Éric Tabarly une animation ludique.

Cette année nous avons fait appel à la société Créabrick pour une manifestation sur le thème des Lego.

Duplo pour les plus petits et mosaïque de lego ou constructions imaginaires pour les plus grands.



L'association vous présente également son nouveau logo.

L'Amicale vous rappelle que vous pouvez la suivre sur Facebook :  Amicale laïque des Moutiers en Retz



L'association vous propose tous les mercredis de juillet et août 2017 des concerts de musique classique ou traditionnelle, ainsi qu'un concert de musiques orientales et balkaniques (Yildiz) le 9

Les Mercredis de Prigny

août et un concert de musiques des Andes (Kantuta) le 30 août.

Ces concerts ont lieu à 21h précises à la chapelle de Prigny.

Nous vous invitons à consulter notre site internet :

www.lesmercredisdeprigny.fr

Sur celui-ci, vous trouverez des informations relatives aux artistes, leur répertoire ainsi que des photos.

Le programme de cet été sera affiché dans les offices du tourisme, à la mairie, dans les magasins, restaurants...

Comme les années précédentes, la chapelle de Prigny sera ouverte les mercredis après-midi de l'été, de 14h à 18h. Des visites guidées vous seront proposées par les bénévoles de l'association.

Bonne saison musicale.

Les Mercredis de Prigny

Les conditions d'accès et le stationnement près de la chapelle de Prigny évoluent : Consulter l'article de la commission voirie.

Les Journées Monastériennes

L'association sera présente le 15 juillet et le 19 août pour vous proposer des crêpes et galettes-saucisses, sur la place de l'église, lors des spectacles proposés par la municipalité.

Il est important en tant qu'association de participer et d'être actifs dans la vie de la commune.

La soirée crêpes du 19 août, nous sert de tremplin, pour préparer le Téléthon qui aura lieu le 9 décembre.

Venez nombreux, déguster nos délicieuses crêpes et galettes-saucisses.

L'association LJM.





Le Sourire Monastérien

L'association se porte bien, elle compte 107 adhérentes et adhérents.

Elle est toujours aussi dynamique et ses membres sont toujours aussi nombreux à participer aux activités habituelles :

- Le lundi : atelier à 14h30
- Le mardi : marche à 9h
- Le mercredi : jeux de société à 14h

Un lundi par mois est proposée une activité art floral.

Des activités occasionnelles ont été proposées aux adhérents lors du second trimestre :

- Un voyage en Croatie du 27 mai au 3 juin.
- Une sortie dans la vallée de Trieux le 15 juin.

L'association proposera une expo-vente de ses travaux les 22 et 23 juillet et participera au forum des associations le 9 septembre.

Association Sûrya yoga

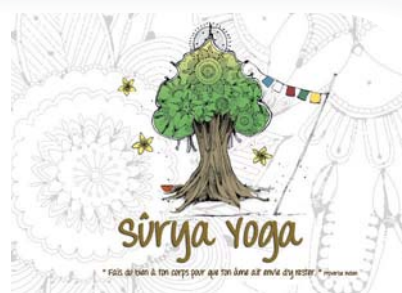
Pour la troisième année, l'association Sûrya yoga propose la pratique du hatha yoga aux Moutiers en Retz. Cette saison 2016-2017 a vu s'élargir la proposition de cours avec deux séances adultes supplémentaires et l'ouverture de deux cours enfants. L'association souhaitant ainsi faire profiter le plus grand nombre de la pratique et des bienfaits de cette discipline.

Les cours sont dispensés par Laurence Alexandre-Guérinel, diplômée de l'École Française Du Yoga de l'Ouest (E.F.Y.O).

L'association tient à votre disposition les horaires et contenus des cours dispensés tant aux enfants (2 groupes : 3-6 ans et 7-12 ans) qu'aux adultes.

Les cours adultes sont multi niveaux dans des séances où chacun est à même de vivre une pratique permettant de travailler en conscience sur le corps et le souffle.

Ils accueillent tout naturellement les femmes enceintes qui souhaitent pratiquer en attendant bébé. Le yoga permet alors d'ac-



compagner en douceur les changements du corps, permet à la future maman de conserver mobilité et souffle. Il prépare en douceur à la naissance de bébé.

Un cours d'essai gratuit est proposé par l'association afin de pouvoir découvrir l'activité et l'enseignement proposé.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 52 16 63 08 ou par courriel à l'adresse suivante surya.yoga@orange.fr



L'association propose un atelier hebdomadaire de « biokinésie ».

La biokinésie fait partie intégrante de la naturopathie.

Elle apporte une plus grande oxygénation du sang et des

Association Naturo'nomades

cellules, une tonicité des appareils cardio-vasculaire et circulatoire, une détente corporelle, un relâchement du mental, une meilleure gestion du stress, une redistribution de l'énergie et un meilleur sommeil.

Les adhérentes actuelles aiment se retrouver pour partager un temps de gymnastique douce avec soutien et complicité. La

séance se termine par un moment plus calme autour du chant, de gymnastique oculaire ou de méditation pour le plus grand plaisir de toutes.



**Astrid Barthélémi - Chanteuse - Naturopathe vitaliste - Praticienne en psychophonie
06 30 49 20 09 - astrid@naturo-nomades.fr - www.facebook.com/astridvoixnaturo**

L'Élan Monastérien

L'Élan monastérien organise son vide-greniers le 14 juillet.

Montant des inscriptions : 15 € les 4 m + 3 € pour véhicule de 8 h à 18 h.

Les concours d'été ouverts à tous ont lieu tous les mardis de juillet et août (sauf le mardi 15 août remplacé par le lundi 14) - à 14 h - inscription 5€/joueur.

Le samedi 5 août se déroulera le 8^e Grand Prix de la Ville des Moutiers réservé aux licenciés en doublettes à partir de 14 h.

La mise est de 4€ par joueur.

Pour tous renseignements : Tél. 02 40 21 28 55 ou 06 17 65 91 74



Le projet de jardin partagé



Les acteurs

Une réunion ouverte à tous le 4 mai dernier, salle Jean Varnier, a permis d'informer et d'échanger sur le projet de jardin partagé. Un groupe d'une dizaine de personnes de tous âges et horizons poursuit la réflexion. Les pratiques antérieures de chacun, qu'elles concernent un jardin familial ou une expérience professionnelle, font l'objet d'un partage initial. Il s'agit d'imaginer maintenant, par la rencontre et l'échange, les possibilités du « faire ensemble ».

Sollicitée sur le projet, la commune a choisi d'accompagner l'ex-

périence par la mise à disposition d'un terrain de 2000 m². Celle-ci fera l'objet d'une convention.

La permaculture

La permaculture a été choisie comme méthode globale du projet de jardin partagé des Moutiers. Laisser faire la nature, recomposer un écosystème, associer les plantes entre elles, sont autant d'idées qui concourent au concept mis en avant de l'économie des moyens comme de la ressource.

Le projet

Créer, animer et gérer un jardin partagé, en répartir le travail et

la production. Tels sont les buts avancés par l'association qui met en avant l'échange et l'entraide entre ses membres tout autant que le respect de la nature en contribuant à la préservation de l'environnement de notre commune.

La méthode

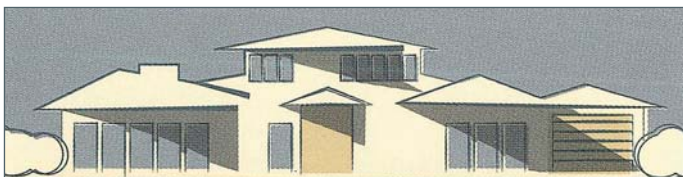
Si les principes de la production de fruits et de légumes sont théoriques dans le cadre de la permaculture, la méthode à appliquer ici reste à penser et adapter. L'association se donne une année pour observer, imaginer, concevoir ce jardin. Dessiner et construire un espace autant qu'un savoir-faire passe ainsi par l'identification du lieu et de ses ressources.

Rendez-vous dans un an !

Quel sera ce jardin qui reste à inventer ? Les modestes frênes et saules qui le parsèment aujourd'hui côtoieront-ils le fruit et le légume, la fleur même si elle s'avère une alliée ou l'aromatique discrète. L'eau fera-t-elle défaut ?

Rendez-vous dans un an !

Contact « Jardins collectifs des Moutiers » : marianne.loic@laposte.net



S.A.R.L Bati M.T
Construction & Rénovation

Mofreita . T
Tél. 02 53 79 91 59 / 06 22 81 04 93
Email : sarl.bati.mt@outlook.fr

20 rue de la Source
Les Moutiers en Retz
44760

Pépinière *Paysagiste*



AtlAntic JArدين

Pépinière - Laurent Trouillard | *Paysagiste* - Fabrice Dousset
port. 06 61 03 31 02 | port. 06 99 54 19 70
arbres, arbustes, création, entretien,
palmiers, fruitiers | dallage, éclairage...

La Rairie - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 21 93 96 - www.atlanticjardin-pepinieres.fr



JOLLY CHARPENTE
Travaux Maritimes
Charpente - Ossature Bois

ZA Les Jaunins - 44580 Bourgneuf en Retz
Tél. 02 40 21 42 40
www.jolly-charpente.com

LEURL ARDOIS ALAIN
Entreprise & Particulier



SERRURERIE • MÉTALLERIE • FORGES

- PORTAILS • AUTOMATISME
- GARDE-CORPS • ESCALIER

ZI du Moulin Neuf - 44760 LA BERNERIE EN RETZ
Tél. 02 40 82 73 33 - Fax 02 51 74 61 27

**POMPES
FUNÈBRES**
Allain

SALONS FUNÉRAIRES
ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES
DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE
CONTRATS OBSÈQUES

16, rue de Nantes - 44320 ARTHON-EN-RETZ
Tél. 02 51 74 57 94
Ag 98044306

35, rue Jean du Plessis - 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ
Tél. 02 40 64 61 07
Ag 200044333

1 rue de la Taillée - 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ
Tél. 02 40 21 93 30
Ag 200044328

Allais Joseph SARL
Travaux Publics,
Particuliers & Agricoles



joseph.allais@wanadoo.fr
www.allaisjoseph.fr

La Corbeillière - 44210 Pornic
Tél. 02 40 82 00 87
Fax 02 40 82 85 03

**PATRICE
ENTRETIEN & VITRERIE**



Bel Essor - Le Clion sur Mer
44210 PORNIC

Tél./Fax 02 40 21 70 73
patricebeillard@aol.com

Les Moutiers d'hier à aujourd'hui

Les maires des Moutiers à l'honneur dans nos rues

Le 15 mars dernier, le conseil municipal, désirant conserver un caractère local à la dénomination des rues de la commune, a choisi à l'unanimité de donner à deux nouvelles voies du quartier de Taillemotte le nom de deux anciens maires de la commune. Sont ainsi mis à l'honneur, Jules Galot (1839-1908) qui fut le plus jeune maire de la commune de 1878 à 1884, et Joseph Ferré (1898-1985) qui officia à sa tête de 1945 à 1975 pour le plus long mandat depuis la création de la commune. Ces deux noms s'ajoutent à celui d'Auguste (de) Bocandé, maire au début du XX^e siècle dont le nom a été donné à une avenue.

AUGUSTE BOCANDÉ (maire de 1919 à 1922)

Le nom d'Auguste Bocandé a été donné à une voie du tout premier lotissement de la nouvelle station



Le maire Auguste Bocandé et son épouse vers 1920



Inauguration du monument aux morts le 15 août 1920, discours d'Auguste Bocandé

classée balnéaire en 1921. C'est l'avenue de Bocandé, allée centrale du lotissement créé par la société immobilière des Moutiers-plage du docteur Dinet dans les années 20. Auguste Bocandé (1859-1922) dont le mandat (1919-1922) est écourté par la mort, est en effet le maire qui préside

au développement touristique de la commune après la Grande guerre. Comme tous les édiles de la commune il est confronté au problème de la défense de la côte. Les dunes du Pré-Vincent et la voie ferrée sont particulièrement menacées, une digue de protection est construite durant son mandat.



Auguste Bocandé au centre de la photographie devant la lanterne des morts vers 1920, entouré de quelques uns de ses administrés

En août 1920, il inaugure le monument aux morts en présence du député de Juigné. Bien qu'il ait sans doute quelques préférences monarchistes, un banquet républicain est offert dans les jardins de la propriété du maire à l'issue de l'inauguration. Il meurt dans sa maison des Moutiers en novembre 1922.

Conseillers municipaux puis maires

Contrairement à Auguste Bocandé, Jules Galot et Joseph Ferré débutent tous deux comme conseillers municipaux des Moutiers. Le premier dans la municipalité présidée par Jean Baconnais réputé pour son républicanisme, cousin et beau-frère de l'abbé Baconnais, autre titulaire d'une rue. Le second dans celle d'Alexandre Bénard qui succède à Bocandé en 1923 et est maire de la commune pendant la seconde guerre mondiale. Si le premier préside aux destinées des Moutiers dans l'un des pires moments de déchainement de la mer sur notre côte, le second contribue activement à la protection du littoral en édifiant une digue continue de protection des zones bâties de la commune.

JULES GALOT (maire de 1878 à 1884)

Jules Galot a 39 ans lorsqu'il est élu maire de la commune. Autant que son âge, son profil est atypique dans une commune qui met le plus souvent des agriculteurs à sa tête. Né au Havre en 1839, il a fait ses études au Lycée de Nantes avant de passer dix ans dans l'administration des douanes où son père a fait carrière. Reconverti dans les affaires maritimes et coloniales après son mariage



Jules Galot

(il épouse la nièce du négociant nantais Gabriel Lauriol), il habite tantôt à Nantes où il est consul d'Italie, tantôt dans la propriété du Collet acquise par sa belle famille. Il est administrateur de la compagnie des charbons de Blanzzy-Ouest et vice-président de la Compagnie nantaise de navigation à vapeur.

Élu conseiller municipal en 1875, Jules Galot met rapidement ses compétences et ses relations au service de la commune. L'heure est à la construction de la digue de Mainselle dont les travaux ont été repoussés au moment de la guerre de 1870. Le chantier est constamment menacé par les attaques de la mer. Lors de l'hiver 1875-1876 les flots envahissent les marais des Moutiers et de Bourgneuf. En avril 1876, il en appelle au ministre des Travaux publics : « Ces désastres, Monsieur le ministre sont une calamité publique et plongent dans la misère une population dont le seul moyen d'existence est la culture de la terre aujourd'hui inondée et perdue. » Il demande des travaux d'urgence. Devenu maire en septembre 1878, il critique vivement le système de

financement des travaux qui rend inutile les efforts de défense contre la mer constamment mis en danger par l'arrêt des travaux lorsque le crédit annuel est épuisé. À la rentrée d'octobre 1882, Jules Galot doit faire face aux réticences soulevées dans la commune par les modifications liées aux lois Jules Ferry. Homme de compromis, rallié à la République, un moment en lutte avec les cléricaux, il refuse cependant le retrait des crucifix dans l'école communale, ce qui lui vaut les critiques du *Phare de la Loire*.

En 1880, Jules Galot est élu conseiller d'arrondissement de Bourgneuf. Le Conseil d'arrondissement n'a aucun pouvoir décisionnaire mais il est encore électif et se réunit une fois par an à la sous-préfecture de Paimboeuf. Il est surtout un tremplin vers le Conseil général. Pour Jules Galot, c'est l'occasion d'accompagner les premières années du petit port du Collet et de son écluse nouvellement établie.

JULES GALOT, député de la circonscription de Paimbœuf (1898-1906)

En 1886, le maire des Moutiers appaieille pour d'autres cieux, il choisit de se présenter à la mairie de Sainte-Marie dont il va rester le magistrat suprême jusqu'à sa mort. Conseiller général du canton de Pornic la même année, il est élu en 1898 député de la circonscription de Paimboeuf où il succède au comte de Juigné pendant deux mandats. Parmi les réalisations qui doivent beaucoup à Jules Galot, c'est sans conteste la ligne ferroviaire Pornic - Paimboeuf en service jusqu'en 1935, qui retient l'attention et à la Chambre, son action en faveur

d'hier à aujourd'hui

du maintien du privilège des bouilleurs de cru !

Le sociologue René Bourreau, ancien élève d'Emmanuel Le Roy-Ladurie, a donné dans son ouvrage *Monarchie et modernité*, une analyse précise et pertinente de la carrière politique de Jules Galot.

JOSEPH FERRÉ (maire de 1945 à 1975)



Joseph Ferré

Joseph Ferré est né en 1898 aux Moutiers. Il combat dans l'arme blindée lors de la Grande guerre au cours de laquelle il reçoit la Croix de guerre. De retour aux Moutiers, il succède à ses parents dans l'exploitation familiale. Marié en 1926, il a deux enfants dont Joseph qui sera maire des Moutiers (1993-1995).

Le maire des Trente Glorieuses

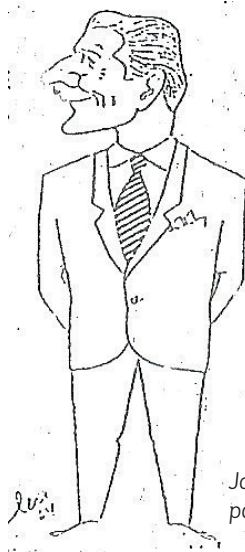
En 1929, Joseph Ferré devient conseiller municipal. Pendant l'occupation allemande, il est syndic communal et gère les questions d'approvisionnement. Maire de 1945 à 1975, Joseph Ferré est à la fois le magistrat de la continuité rurale, la commune est encore très agricole au lendemain de la guerre, mais il est aussi celui des Trente glorieuses, période pendant laquelle la prospérité économique entraîne le développement de l'industrie touristique. Après l'essor initial dû à l'arrivée du chemin de fer en 1875, une seconde vague touristique (celle des Moutiers-plage et du lotissement Dinet) est venue un demi-siècle plus tard se



Inauguration de la Route Verte entre le bourg des Moutiers et Le Collet par le docteur Richard, député, M. Quérrouil, maire de Bourgneuf et Joseph Ferré, maire des Moutiers le 15 août 1966.

heurter aux conservatismes de la municipalité précédente.

Le mandat de Joseph Ferré doit relever les défis de l'après-guerre en adaptant les structures communales à la demande future. Électrification des villages, alimentation en eau courante et traitement des eaux usées sont au programme. Le formidable essor des campings peut débuter aux Moutiers dans les années 60, bénéficiant d'implantations conséquentes sur des espaces agricoles qui se libèrent. Les résidences secondaires fleurissent qui dopent l'activité artisanale.



Joseph Ferré
par LEN 1964

L'accroissement estival de la population devient une réalité prégnante. Le syndicat d'initiative créé en 1923 est bientôt secondé dans sa tâche par le comité des fêtes puis l'association des propriétaires. Ambitieux pour sa commune, Joseph Ferré pousse loin l'effort de croissance qu'il pense nécessaire face au déclin de l'agriculture. Un centre de fangothérapie est projeté chemin du Lancastrina, jugé trop ambitieux et surdimensionné par rapport aux infrastructures de la commune, il est abandonné. Ça et là fleurissent des projets de marinas à Lyarne ou d'une jetée au Pré-Vincent.

En 1966, la route verte joignant le bourg au port du Collet est inaugurée. Quelques années plus tard, le projet de développement touristique des zones de marais achoppe sur la volonté des services de l'État. Un projet de lotissement de 169 maisons du constructeur Merlin au Collet est refusé par le préfet. La décision entraîne la démission du conseil municipal en novembre 1974. Ici comme ailleurs, la fin des Trente glorieuses est aussi le signe de l'émergence de nouvelles priorités environnementales.

La défense contre la mer

En novembre 1974, le conseil municipal démissionnaire doit faire face à une attaque de la mer particulièrement dévastatrice. Trente mètres de digue sont emportés dans le secteur de l'Hermitage. De construction récente, la vulnérabilité de cette portion de défense est attribuée au défaut d'ensablement dû au mauvais état des épis.

De 1960 à 1972, 1600 mètres de digue sont construits en protection des espaces habités. Le choix fait, sous le mandat de Joseph Ferré, de la fixation du trait de côte ne fait pas l'unanimité, mais il remporte l'adhésion majoritaire des Monastériens soucieux de stopper l'érosion des dunes et des falaises. La construction d'un nouveau type de digue à courbure progressive débute en 1960 par le raccordement (195 m) de la plus ancienne digue, celle du boulevard de l'océan, avec celle du Pré-Vincent datant des années 20. La protection du secteur des Roches rouges et des Fresches nécessite 445 m de digues de l'Hermitage au Pré-Vincent en 1964-1966. Cette période d'intense activité voit aussi la construction de 343 mètres de digues de la rue

de la Sablière au coëf Barraud. Enfin, de l'Hermitage aux Plantes débarquées est mis en œuvre le dernier tronçon de 620 mètres de protection en 1971-1972.

75% du linéaire de digues protégeant la commune est ainsi érigé sous le mandat de Joseph Ferré. L'effort est considérable. Il est rendu possible par l'accroissement des revenus liés au tourisme et bénéficie de l'activité inépuisable du maire. Les priorités ne sont plus les mêmes que sous Jules Galot. Les protections de la fin du XIX^e siècle (construction de la digue de Mainselle, du coëf Barraud à Lyarne) sont destinées à la protection des espaces agricoles, celles du XX^e siècle protègent l'homme et son habitat colonisateur de la dune et du marais.

Six mandats successifs

Il serait pourtant faux de dire que Joseph Ferré se désintéresse du monde agricole. Issu d'une famille de paysans, il préside le syndicat à une époque où les exploitations sont encore nombreuses aux Moutiers. La stabilité du corps électoral, essentiellement issu d'une population rurale qui évolue peu (659 habitants en 1945, 635 en 1975) et l'activité du maire expliquent une longévité qui se mesure à six mandats successifs.

Une nuit glaciale et enneigée voit la disparition de Joseph Ferré et de son épouse Agnès Bourriaud, le 12 janvier 1985.

Patrice Pipaud



Joseph Ferré au centre de la photographie à la sortie d'une réunion en mairie (9 rue de Prigny)

Sources :

Pour Jules Galot

René Bourreau : *Monarchie et modernité* (publications de la Sorbonne 1995)

Pierre Heriaud : *discours à l'occasion de l'inauguration de la place Jules Galot* (Ste Marie sur mer) 30 août 2003

Patrice Pipaud : *Le Petit train de Jules Courrier du Pays de Retz* 10 août 2006

Les apaches : *bulletin de Pornic Histoire été 2006*

Il y a cent ans mourrait Jules Galot (site Internet) septembre 2008

Un article est consacré à Jules Galot sur Wikipédia

Archives départementales (archives syndicats de Millac et de la côte), Presse (Le Phare de la Loire)

Pour Joseph Ferré

Émile Boutin : *Joseph Ferré et le plus long mandat du siècle* Bulletin municipal été 2004

Notes transmises par la famille

Archives communales

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

COUVERTURE - CARRELAGE - CLÔTURE - DALLAGES

Gilles LAMIS

33 route de Moraudeau
44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ

Tél./Fax 02 40 82 19 93

Port. 06 22 95 94 86



TOUT AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Dépannage informatique

Jérôme Descoins

02 40 64 73 68

06 83 07 14 65

Microsoft
CERTIFIED
Professional

La Bernerie / Les Moutiers



**MAÇONNERIE
TERRASSEMENT
COUVERTURE**

Neuf et Rénovation

Sarl Caillaud Frédéric

86 route de la Bernerie
44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ
Tél./fax : 02 51 74 64 68
Port. 06 08 75 18 67
E.mail : sarlcaillaud@orange.fr

Maçonnerie



GUILLOU Joseph

25, rue de la Source
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Tél. : 02 40 82 79 14

Carrelage - Placoplatre - Couverture

RETZ ELEC'

PIERRE Simon

ELECTRICITE GENERALE

NEUF - RENOVATION - DEPANNAGE 7/7
CHAUFFAGE - VENTILATION

TEL : 06.18.90.31.39 / 02.51.74.50.87

4 IMPASSE MAGELLAN
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
retzelec@gmail.com



CARRELAGE

DALLAGE

FAIENCE

02 40 82 80 09

06 60 20 37 54

cedric.lebec@gmail.com

44760 Les Moutiers en Retz

Moutiers Plomberie

06 76 55 77 53

moutiers-plomberie@orange.fr

Sylvain Le Men

4 chemin de la Sapinière
44760 Les Moutiers en Retz

PINSON et FILS

47, route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz

**MAÇONNERIE
CARRELAGE - COUVERTURE**

Port. 06 22 51 19 83

Les informations pratiques



Un été ensemble aux Moutiers en Retz

Nous rappelons ici quelques règles du « Bien vivre ensemble »

Bruits de voisinage

L'arrêté municipal n°43-06/2008 stipule que les particuliers ne doivent pas effectuer de travaux de bricolage extérieurs ou de jardinage en raison de leur intensité sonore les dimanches et jours fériés ainsi que les jours ouvrables entre 12 heures et 15 heures.

être nettoyés dans un rayon de 100 mètres, ceci afin de limiter les risques de feux et de vipères.

Élagage

Il est fait OBLIGATION aux propriétaires de tailler leurs haies et d'élaguer leurs arbres empiétant sur le domaine public.

De même les branchages situés à proximité des fils électriques et téléphoniques doivent être taillés.

Déchets verts



Les déchets verts sont les éléments issus de la tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires. Leur brûlage à l'air libre est interdit. Ils doivent être déposés à la déchèterie.

Terrains en friche

Comme chaque année nous vous rappelons qu'il vous appartient de procéder au nettoyage des terrains situés en zone urbaine. Il en va de même pour les terrains bordant une construction quelle que soit leurs zonages, qui doivent également



Les numéros d'urgence

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Service	Numéro à composer	Dans quel cas ?
Numéro d'appel d'urgence européen	112	Pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services incendie, la police. Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne
Le Service d'aide médicale d'urgence (SAMU)	15	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soin. Malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficulté respiratoire, brûlé, intoxication.
Police Secours	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie. Violence, agression, vol à l'arraché., cambriolage etc...
Sapeurs-pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
Numéro d'urgence dont l'usage est réservé aux personnes sourdes et malentendantes	114	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible uniquement par Fax et Sms. Gratuit. 7 j/7. 24h/24.
Secours en mer	196	Depuis le littoral
Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS)	le canal 16 VHF	Détresse et urgence en mer.

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/risques



Collecte des ordures ménagères



Elles sont collectées tout au long de l'année le mardi.

En juillet et août une collecte supplémentaire est effectuée le vendredi dans le secteur situé entre la Route bleue et la mer.

Les emballages légers sont collectés les semaines paires.

Les bacs seront sortis la veille au soir et rentrés dans la journée de collecte.

Le point tri situé chemin de la Croix en sortie d'agglomération en direction de Prigny, est équipé de containers ordures ménagères et emballages légers.

Les verres et les journaux/magazines et papiers doivent être déposés dans les colonnes d'apport volontaire des Points Tris : plan disponible en mairie et sur le site Internet de la commune :

<http://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr>

Pour toute information concernant le ramassage et le tri des déchets, pour télécharger le guide du tri, le calendrier de collecte, les horaires et adresses de déchèteries : consulter le site dédié :

www.trionsensemble.fr

Ces informations sont également disponibles en mairie.

Divagation et aboiements des chiens

Dans notre commune, un arrêté impose aux propriétaires de chiens de limiter les nuisances générées par la divagation et les aboiements de leurs animaux. Dans ces arrêtés il est notamment mentionné :

Divagation : Il est interdit de laisser les chiens seuls et sans maître sur la voie publique. Ils doivent être obligatoirement tenus en laisse et munis d'un collier gravé ou de tout autre procédé d'identification du propriétaire.

Il est également rappelé que la présence des chiens est interdite sur les plages situées entre le chemin du Lancastria et la rue des Plantes Débarquées.

Aboiements : Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux, sont tenus de jour comme de nuit,

de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité publique.

Autres nuisances : La propreté des rues de notre commune dépend aussi de la responsabilité des propriétaires de chiens. Merci d'utiliser les sachets mis à disposition pour les déjections de vos animaux.

Circulation des Véhicules

Dans le cœur de bourg, la zone 30 impose la stricte limitation à cette vitesse pour tous les véhicules. La zone 30 est un espace où un équilibre entre les véhicules et les pratiques de la vie locale doit être trouvé, c'est aussi une zone ouverte à la circulation où la prudence et la vigilance restent de mise.

En complément du dispositif « zone 30 », une « zone rencontre » est créée sur la place de l'Église Madame. La vitesse de tous les véhicules y est limitée à 20km/heure et la priorité donnée aux piétons qui peuvent circuler sur la chaussée sans y stationner. (Voir l'article « Améliorer la sécurité sur la place de l'Église Madame »).

La circulation des deux-roues est interdite en front de mer.

Mise à disposition du bulletin municipal



Vous avez pu vous procurer ce bulletin municipal aux Moutiers chez les différents commerçants, à l'agence postale, au Bureau d'information touristique, à la mairie.

Nous remercions chaleureusement les commerçants de leur participation à cette mise à disposition ainsi qu'à celle de l'Écho.

Ces publications sont également lisibles et téléchargeables sur le site de la mairie :

http://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr/publications_municipales.aspx

Nous vous en souhaitons bonne lecture.



Informations paroisse

Horaire des messes :

- Pendant l'été, du 9 juillet au 27 août, une messe sera célébrée tous les dimanches à 9h30 en l'église des Moutiers
- En semaine, la messe est célébrée tous les lundis à 9h30 et tous les jeudis à 18h15 en l'église des Moutiers

Permanences d'accueil tous les vendredis de 10h15 à 11h30 au presbytère des Moutiers 22 rue de l'Abbé Maillard.

Dimanche 2 juillet : Pèlerinage à Prigny aux Moutiers, marche, Départ 9 h devant l'église, messe à 10h30, verre de la fraternité puis pique-nique tiré du sac

Mardi 25 juillet : Conférence de Jean-Pierre Rivron à 15h30 à la salle Jean Varnier aux Moutiers "La longue odyssée de la vigne et du vin jusqu'au Pays de Retz".

16-17 septembre : journées du patrimoine : visites commentées de l'église Saint-Pierre



LE TRI,
C'EST TOUS ENSEMBLE !

Le tri et le recyclage des papiers

à déposer dans les colonnes de couleur bleu

90% des Français le disent « le papier est le déchet le plus simple à trier », et pourtant seulement 55% des papiers sont triés et recyclés en France.

Rappel des consignes de tri

Les papiers triés et déposés dans les colonnes d'apport volontaire de couleur bleu sont recyclés ! En triant vos papiers, vous participez au développement d'une économie durable et circulaire dans laquelle les vieux papiers sont des ressources pour demain.

Attention, les papiers ne doivent plus être déposés dans les bacs jaunes. Ces derniers peuvent être refusés à la collecte si la présence de papiers est constatée.

Les papiers retrouvés dans les conteneurs jaunes partent vers le centre de tri ou ils sont

considérés comme des erreurs de tri : ces erreurs de tri papier retrouvées dans les bacs jaunes correspondent à 67% du coût de gestion de l'ensemble des papiers alors que cela ne représente que 20% des tonnages de papiers !

Les intérêts du tri des papiers

4 bonnes raisons de trier ses papiers :

- Favoriser l'emploi en France
- Encourager l'économie sociale et solidaire
- Répondre à un besoin industriel
- Protéger l'environnement et préserver les ressources

Le citoyen-trieur est le premier acteur de la boucle du recyclage des papiers. Grâce à son geste de tri, tous les papiers triés seront recyclés.

Le bon geste : déposer ses papiers dans les colonnes d'apport volontaires de couleur bleue disponibles sur l'ensemble du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz. Plus d'information sur le positionnement des points tri sur : www.trionsensemble.fr ou sur www.pornicagglo.fr

Oui, tous les papiers se trient et se recyclent

Journaux
Magazines



Publicités
Prospectus



Courriers
Enveloppes



Catalogues
Annuaire



Cahiers
Bloc-notes



Tous les autres
papiers



Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes,
les spirales et les couvertures plastifiées.

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies. |



Les activités sportives communales gratuites de l'été (du 17 juillet au 31 août) - Renseignements et inscriptions au 06 20 77 02 41

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h00/9h30	Pour les renseignements et les inscriptions . L'animateur sportif se tient à votre disposition sur le lieu des activités proposées.				
9h30/10h30 Activités multisports de 6 à 9 ans	TENNIS RDV place De Gaulle		RANDONNEE VELO RDV Salle Jean Varnier Rue de Prigny	TENNIS RDV place De Gaulle	
10h30/11h30 10h30/11h30 Activités multisports de 10 à 13 ans	TENNIS RDV place De Gaulle	GYM Adultes RDV plage du Pré Vincent	RANDONNEE VELO RDV salle Jean Varnier	TENNIS RDV place De Gaulle	GYM Adultes RDV plage du Pré Vincent
11h30/12h30 Activités multisports de 14 à 18 ans	TENNIS RDV place De Gaulle		RANDONNEE VELO RDV salle Jean Varnier Rue de Prigny	TENNIS RDV place De Gaulle	
Les Séances du matin sont limitées à 12 inscriptions par activité.					
14h00/16h30	TOURNOI de hand-ball et basket RDV Salle Jean Varnier terrain de sport	TOURNOI de beach volley ou beach soccer RDV au Pré Vincent terrains de volley	TOURNOI de ping-pong RDV salle Jean Varnier Rue de Prigny	RANDONNEE pédestre RDV devant le local tennis Place De Gaulle	TOURNOI de football RDV salle Jean Varnier Rue de Prigny

Votre CPAM vous informe



Votre enfant a 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans ou 18 ans ?

L'Assurance Maladie vous propose M'T dents, un examen bucco-dentaire pour faire vérifier la santé de ses dents.

M'T dents, c'est quoi ?

Il s'agit d'un rendez-vous de prévention chez le dentiste. L'examen est gratuit,

intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie, sans avoir à faire l'avance des frais.

Si votre enfant a besoin de soins complémentaires, ils sont pris en charge à 100 %. S'il a besoin d'autres traitements (appareil d'orthodontie, prothèse dentaire), ils sont pris en charge dans les conditions habituelles.

M'T dents, c'est pour qui ?

Tous les enfants et adolescents âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans sont concernés. Ce sont les âges les plus exposés aux caries. Pour en savoir plus sur la carie dentaire, consultez le site ameli santé.

Les rendez-vous sont complémentaires des visites habituelles chez le dentiste.

M'T dents, comment en profiter ?

Un mois avant la date d'anniversaire de votre enfant, vous recevez (par mail ou par courrier) une invitation de l'Assurance Maladie pour un rendez-vous de prévention dentaire.

Prenez rapidement rendez-vous chez le chirurgien-dentiste de votre choix.

Le jour du rendez-vous, n'oubliez pas de vous munir de votre carte Vitale et du bon de prise en charge joint à l'invitation, pour bénéficier de la gratuité de l'examen !

A noter : L'information sur les droits des enfants à bénéficier des examens bucco-dentaires figure dans le compte ameli > rubrique « Mon espace prévention ».



Location et Vente de Mobil-Homes

La plus belle façon de vivre vos vacances !!!

Le Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz • Tél. 02 40 82 79 78
info@campinglesbrillas.com - www.campinglesbrillas.com

DOM TOUTES MAINS

LES MOUTIERS EN RETZ **06 15 30 09 73**



- Petits travaux de bricolage
- Entretien des espaces verts pour particuliers

50% de réduction sur les travaux de bricolage

SI SERVICES à la personne



sarl



CROSNIER Johann

Maçonnerie Générale et Rénovation,
 Etanchéité, Couverture, Peinture,
 Traitement de toiture, Terrassement, Assainissement

14 route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz
06 51 52 22 45 • crosnier.johann@yahoo.fr



SARL DAÏAN Christopher

Plombier / Chauffagiste

- Installation sanitaire et chauffage
- Rénovation de salle de bain
- Adaptabilité des sanitaires pour personnes à mobilité réduite
- Dépannages et petits travaux
- Ramonage de cheminée

06 59 11 22 50 - 02 40 64 80 86
 16 rue du Collet - Les Moutiers en Retz



BESNIER
aménagement



TERRAINS À BÂTIR

Contact

Service commercial :

02 40 49 49 32 - 06 84 65 58 17 - 06 80 23 51 63.

SAS BESNIER AMÉNAGEMENT

255, rue de la Renaudière - 44300 NANTES

b.beucousin@besnier-amenagement.fr • r.haltebourg@besnier-amenagement.fr

www.besnier-amenagement.fr

OPÉRATION
"QUARTIER ZAC DE TAILLEMOTTE"
LES MOUTIERS EN RETZ

AGENDA

Rendez-vous de l'été 2017

Une sélection parmi les rendez-vous de l'été 2017

Juillet

samedi 1^{er}

Concert Pop-Rock électro-acoustique
Cave Saint-Bernard

dimanche 2

Pèlerinage à Prigny - paroisse Saint-Jean le Baptiste en Retz
Vide-greniers place de l'Église Madame
Amicale Laique

mercredi 5

Concert Jérémie Mignotte chapelle de Prigny - Mercredis de Prigny

mardi 11

Flânerie dans les rues des Moutiers
15h Bibliothèque municipale

jeudi 13

Feu d'artifice, fanfare, concert Mister Swing Orchestra - Animations communales

vendredi 14

Vide-greniers terrain de loisirs
Élan Monastérien

samedi 15

Grand défi monastérien 14h courts de tennis - Club de tennis
Crêpes et galettes-saucisses
Les Journées Monastériennes

Fest-noz Hêrezh place de l'Église Madame - Animation communale

samedi 15 et dimanche 16

Régate vaurien 18h30 Pré-Vincent
Club nautique

dimanche 16

Promenade historique au Collet
Patrimoine 2MB

mardi 18

Balade « La flore de la dune » 9h45
bibliothèque municipale - D'Clic en Retz

mercredi 19

Marché artisanal place de l'Église Madame - Amicale Laique

Sortie nature : Le marais au coucher du soleil - Hironnelle

vendredi 21

Concert violons tziganes
Cave Saint-Bernard

Concert Hot Road - Café Le Vignoble

samedi 22 et dimanche 23

Expo vente des travaux à la bibliothèque
Le Sourire Monastérien

Consultez le guide des festivités pour plus de détails et l'intégralité des animations estivales

Vous y trouverez les animations communales proposées sur la place de l'église tous les samedis du 15 juillet au 19 août, l'intégralité de la programmation de la chapelle de Prigny (concerts tous les mercredis à 21h), les animations proposées par la bibliothèque, nos associations et nos commerçants.



dimanche 23

Concert Les Saltinbanques 17h
chapelle de Prigny - Mercredis de Prigny

Rendez-vous du port du Collet
Groupement de Sauvegarde du Port du Collet

vendredi 28

Constructions de sable et illumination des épis - Patrimoine 2MB

Septembre

samedi 9

Forum des associations et accueil des nouveaux arrivants salle Jean Varnier

mercredi 11 et vendredi 15

Le labo des sciences 16h30
Bibliothèque municipale

samedi 16 et dimanche 17

Les Journées européennes du patrimoine

mardi 19

Réunion publique 19h salle Jean Varnier

vendredi 22

Apéro littéraire 18h
Bibliothèque municipale

Concert Léonic

Animations communales

mercredi 23

Sortie nature : Le marais au coucher du soleil - Hironnelle

samedi 26

Flânerie dans les rues des Moutiers
15h Bibliothèque municipale

Août

mardi 1^{er}

20^e anniversaire 15h salle Jean Varnier
Patrimoine 2MB

vendredi 4

Cabaret Les Décodeurs de la baie
Cave Saint-Bernard

samedi 5

Pétanque : Grand prix de la ville des Moutiers 14h - Élan Monastérien
Restauration sur la place AMPP et Amicale de chasse

Concert Gabares - chants de marins
Animation communale

samedi 5 et dimanche 6

Fête du club - Club nautique

dimanche 6

Vide-greniers place de l'Église Madame
AMPRI

mardi 8

Don du sang 10h salle Jean Varnier
Association pour le don du sang bénévole
Sortie nature : Le marais au coucher du soleil - Hironnelle

mercredi 9

Marché artisanal place de l'Église Madame - Amicale Laique

jeudi 10

Soirée Paëlla et spectacle, invité Nicolas Peyrac - Cave Saint-Bernard et Karaté club

vendredi 11

Eco Retz' Cup, jeu de l'Oie 14h Pré-Vincent - Pornic agglomération pays de Retz

samedi 12

Grand défi monastérien 14h courts de tennis - Club de tennis

dimanche 13

Promenade historique au Collet
Patrimoine 2MB

lundi 14

Constructions de sable et illumination des épis - Patrimoine 2MB

mardi 15

Spectacle enfants Malices de mômes
16h jardins mairie
Animation communale

samedi 19

Régates interséries 15h Pré-Vincent
Club nautique
Crêpes et galettes-saucisses
Les Journées monastériennes